



Parc national
du Mercantour



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE **PERFORMANCE**

2019
— 23



FraGphoto

Sommaire



- Présentation du Parc national p. 4
- Bilan du précédent COB 2015-2017..... p. 6
- Priorités des pouvoirs publics p. 12
- Orientations stratégiques..... p. 16

-
- Objectifs opérationnels p. 18
par domaine d'activité :

01 PRODUIRE ET DIFFUSER p. 18
LES CONNAISSANCES
SUR LE PATRIMOINE

02 PROTÉGER ET RESTAURER p. 22
LES PATRIMOINES

03 ACCOMPAGNER LES p. 27
ACTEURS DANS UNE LOGIQUE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

04 FAIRE CONNAÎTRE LE..... p. 30
PATRIMOINE ET ACCUEILLIR
LES VISITEURS

05 CONTRIBUER AUX POLITIQUES..... p. 33
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET BIODIVERSITÉ

06 GÉRER L'ÉTABLISSEMENT p. 36
PUBLIC

PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL

Le massif du Mercantour

Culminant au sommet du Gélas à 3 143 m, le massif du Mercantour est un espace de haute montagne tout proche de la Méditerranée. Embrassant 8 vallées aux caractères distincts, c'est une région de contrastes, aux paysages variés et à la diversité physique et biologique exceptionnelle, sous la quadruple influence alpine, méditerranéenne, ligurienne et provençale.

Le Parc national du Mercantour héberge une extraordinaire richesse biologique. Cette richesse est liée à une grande diversité géologique, à une topographie complexe, des microclimats, combinés à une position biogéographique particulière recoupant régions alpine et méditerranéenne.

La flore y est représentée par des éléments méditerranéens, alpins, euro-asiatiques ou encore des espèces artico-alpines, héritage des glaciations. Ces dernières ayant épargné en partie la région, elle a joué un rôle majeur de refuge pour de nombreuses espèces.

ON RECENSE



2 067 espèces végétales confirmées, soit plus de la moitié de la flore de la région Provence Alpes-Côte d'Azur, du massif des Alpes et **42%** de la flore indigène de France. Près d'une centaine d'espèces végétales à aire de répartition restreinte peuvent être qualifiées d'endémiques (sens large), dont 7 très emblématiques du massif silicicole Argentera-Mercantour, centrées sur l'étage subalpin ;



8 744 espèces animales, dont une grande partie a pu être découverte lors de l'inventaire biologique généralisé (ATBI). Ce nombre n'est pas figé et il évolue chaque année au fil des découvertes. L'endémisme accentue le caractère extraordinaire de la biodiversité animale (citons par exemple le Spéléomante de Strinati ou encore l'araignée *Vesubia Jugorum*).

Parmi ces espèces, **150** sont protégées au niveau national, **62** au niveau international et **53** sont inscrites dans la liste rouge des espèces menacées de l'UICN en France. Le Mercantour abrite

58 espèces de mammifères avec en particulier les **6** ongulés sauvages présents en France métropolitaine et le loup, dont le retour naturel remonte à 1992, ainsi qu'une avifaune d'exception.

Le Parc national du Mercantour a eu la grande satisfaction, le 4 juillet 2018, de voir son « Diplôme européen des espaces protégés » renouvelé jusqu'au 3 mai 2028. C'est le résultat d'une gestion engagée et respectueuse des critères de la commission européenne, vérifiée lors de la visite de son expert en fin d'année 2017. Notre voisin italien est lui aussi détenteur de ce diplôme, traduisant plusieurs décennies de coopération.

De l'autre côté du massif du Mercantour, nos voisins italiens gèrent l'aire protégée Alpi Marittime. Aucune frontière physique ne sépare les deux espaces protégés. Ensemble, ils forment une entité écologique unique.

On parle de montagnes sans frontière. Pendant des siècles, ils ont entretenu des liens économiques et culturels traditionnels. Collaborant ensemble depuis plus de 30 ans, les 2 aires protégées se sont, depuis 2013, constituées en un Groupement européen de coopération

territorial (GECT) - Parc européen « Alpi Marittime - Mercantour ».

Cet espace dispose aujourd'hui d'une stratégie éco-touristique commune reconnue par la Charte européenne du tourisme durable (CETD) et candidate sous le nom d'Alpes de la Méditerranée pour être inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO en raison de la valeur universelle exceptionnelle de sa géologie qui « raconte » l'histoire de la Terre.

Le Parc national du Mercantour

Le Parc national du Mercantour (PNM) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif sous la tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES - Direction de l'eau et de la biodiversité).

Créé en 1979, il est le sixième en date des 10 parcs nationaux français. Son budget est de 8,6 millions d'euros en 2018, avec un plafond d'emplois fixé à 75 ETP et de 81,3 ETPT au 31/12/2018.

Le territoire du parc national s'étend sur 28 communes (depuis la fusion de Larche et de Meyronnes en la commune nouvelle Val d'Oronaye et l'adhésion récente de Barcelonnette) dont 22 dans les Alpes-Maritimes et 6 dans les Alpes-de-Haute-Provence, avec environ 25% en surface dans ce département. 23 communes soit 82 % d'entre elles ont décidé d'adhérer à la charte du Parc qui a été approuvée par décret du 28 décembre 2012.

Sa zone de cœur s'étend sur 679 km² (seule Barcelonnette n'a pas de partie de son territoire en cœur) et son aire optimale d'adhésion couvre

1479 km². La population résidente compte maintenant près de 23 500 habitants avec l'adhésion de Barcelonnette, intégralement en aire optimale d'adhésion.

L'ensemble de la zone de cœur est classée en Natura 2000 au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats » et une partie est classée au titre de la loi de 1913 sur les monuments historiques et de la loi de 1930 sur les sites pour son patrimoine culturel (vallée des Merveilles).

Dans les Alpes-Maritimes le territoire du parc national représente la moitié du Haut-Pays, en surface comme en population et la moitié des communes font partie de la Métropole Nice-Côte d'Azur qui s'est constituée au début 2012 (vallées de la Vésubie et de la Tinée).

Missions et moyens de l'établissement public

Le Parc national, dont le siège est à Nice, est organisé sur le terrain en 5 services territoriaux, 4 pour les Alpes-Maritimes et 1 pour les Alpes-de-Haute-Provence.

Ses effectifs sont répartis pour moitié au siège (35 à 40 agents selon les périodes) et pour moitié sur le terrain (environ 40 agents, soit selon les services territoriaux de 6 à 10 agents).

Son budget en 2018 est de 8,6 millions d'euros, dont 5,3 millions d'euros de masse salariale, 1,9 million d'euros en crédits de fonctionnement et environ 300 000 euros de crédits d'intervention à destination des collectivités locales et des associations. En outre, il met en œuvre en moyenne une quinzaine de projets cofinancés (majoritairement issus des programmations européennes) au bénéfice du territoire. Ces projets pluriannuels sont portés à plusieurs niveaux selon leur objet (spécifique au Parc national du Mercantour,



ou élargi au Parc européen et pour certains à des échelles de coopération supra-territoriales notamment alpines en lien avec les Parcs nationaux de la Vanoise et des Ecrins).

Son Conseil d'administration est composé de 45 membres. Le Préfet des Alpes-Maritimes assure le rôle de Commissaire du Gouvernement.

Ses missions sont celles de tous les parcs nationaux, telles qu'elles sont reprises dans le présent document à travers les six domaines d'activité.

BILAN DU PRÉCÉDENT CONTRAT D'OBJECTIFS (COB 2015-2017)

Rappel de la stratégie de l'établissement telle que prévue pour la période 2015-2017

RÉUSSIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Les trois années du COB ont vu se concrétiser le projet de territoire, que ce soit :

- la signature d'une convention d'application avec chacune des communes adhérentes ;
- le fonctionnement effectif du CESC et du comité d'évaluation de la charte ;
- l'élaboration et la signature de conventions et de contrats de partenariat avec les acteurs clefs du territoire ;
- la réalisation d'actions concrètes pour la protection des patrimoines (forêts en libre évolution, réserve intégrale, gestion des lacs, des zones humides et des cours d'eau, actions en faveur des espèces emblématiques, réflexion sur la gestion de la vallée des Merveilles...),
- la conciliation des usages (mesures agri-environnementales, actions sur les sports de nature, cueillette, exploitation forestière, hydroélectricité...) ou le développement durable (diversification et valorisation des produits agro-pastoraux, accompagnement de l'écotourisme, marque Esprit parc national, éducation à l'environnement et au développement durable...).

A l'adhésion fin 2015 des communes n'ayant pas délibéré favorablement en 2013, s'est ajouté l'enjeu d'extension du périmètre du Parc à la commune de Barcelonnette, ville porte vers les vallons majeurs du nord du Parc, chef-lieu et facteur de dynamisme de la vallée de l'Ubaye.

PROTÉGER ET PROMOUVOIR UN ESPACE TRANSFRONTALIER D'EXCEPTION

La candidature au Patrimoine mondial de l'Unesco comme bien naturel a été le projet phare de cet espace, qui s'élargit désormais au-delà du binôme PNM/PNAM.

Outre cette démarche, le GECT a porté un nouveau plan d'actions commun, support de la mobilisation de fonds européens nécessaires à la réalisation des projets des deux établissements et des communes adhérentes pour ce qui concerne le PNM.

INSCRIRE L'ÉTABLISSEMENT DANS UNE NOUVELLE LOGIQUE D'ACTION

Les efforts de mise en place de la nouvelle organisation ont été poursuivis pour adapter les équipes du Parc au défi de la mise en œuvre de la charte et des perspectives de création de l'Agence française pour la Biodiversité (AFB).

Au-delà de l'ajustement de l'organigramme, l'établissement a renforcé les mutualisations avec les autres parcs (particulièrement avec les parcs alpins) et mis en place de nouvelles modalités de travail, en faisant monter en compétence ses agents sur le travail en mode projet, la programmation en temps, les techniques de concertation et la conduite de démarches partenariales.

Le plein fonctionnement des instances de gouvernance et de conseil de l'établissement devait permettre de mieux faire connaître l'action du Parc national, notamment par les communes et autres partenaires et d'aboutir à une meilleure appropriation de cette action par le territoire.

Conditions de la mise en œuvre du contrat 2015-2017

Ce quatrième contrat d'objectifs pour l'établissement s'est réalisé dans des conditions globalement positives :

- bien que le contrat ait été préparé et signé sans annexe relative aux moyens humains ou financiers et donc sans trajectoire convenue avec la tutelle ;
- la période 2015-2017 a été celle d'une poursuite de la baisse du plafond d'emploi et d'un renouvellement important des agents. Elle s'est traduite par la mise en œuvre d'une réorganisation des services dans le cadre d'un organigramme cible validé fin 2014 par le conseil d'administration du Parc national. C'est ainsi que l'organisation territoriale du Parc est passée de 7 à 5 services ;
- le dialogue avec la profession agricole et les éleveurs en particulier, a été restauré et a permis la concrétisation de plusieurs actions partenariales ;
- le dynamisme et la force de travail du collectif ont permis la réalisation et l'aboutissement de nombreux projets, ainsi que l'initialisation de nombreux autres, avec notamment le lancement d'un plan d'actions prioritaires sur 5 ans.

Résultats

La stratégie a correctement été mise en œuvre avec :

UNE PRIORITÉ FORTE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE ET À TITRE D'EXEMPLES :

- en premier lieu, le lancement d'un plan d'actions ambitieux (2016- 2020) et un accompagnement renforcé des collectivités en aire d'adhésion sur des sujets tels que la réduction des pollutions lumineuses, la mise en valeur des patrimoines ou le lancement de démarches d'interprétation et d'intégration paysagère ;
- le développement d'actions avec la profession agricole pour permettre une cohabitation entre les activités agropastorales et la présence du loup (programme de rénovation de cabanes pastorales et mise en place d'une brigade de bergers mobiles) avec une forte contribution du Parc national à l'élaboration du nouveau plan Loup (2018-2023) ;
- la protection et la valorisation des patrimoines à travers la mise en œuvre ou la participation à des programmes scientifiques d'envergure. A titre d'exemple, on notera la poursuite des actions en faveur du gypaète avec la naissance de jeunes en nature, mais aussi le lancement d'un programme spécifique sur les populations de bouquetins (IBEX) ou encore le lancement d'un programme ambitieux sur le suivi des effets du changement climatique (CCLIMATT) et l'entrée dans les réseaux sentinelles des Alpes ;
- les missions de surveillance et de police ont correctement été effectuées et la doctrine réglementaire liée à la charte a été précisée sur plusieurs points ;
- le renouvellement des concessions de service public des refuges et de la vallée des Merveilles a été mené à bien en suivant les recommandations du dernier rapport de la Cour des comptes (5 concessions renouvelées durant le contrat) ;
- la mise en place d'une réserve biologique intégrale en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF) en cœur de Parc sur les Alpes-de-Haute-Provence (RBI Tellière, commune d'Uvernet-Fours) ;
- le portage de projets structurants pour la mise en œuvre de projets de grandes itinérances pédestres (démarche transfrontalière) ;
- le lancement d'une démarche de qualification et d'interprétation des sites majeurs du parc national (par exemple le parcours d'interprétation du lac d'Allos ou la démarche initiée à la Bonette) ;
- la mise en place d'une stratégie de suivi de la fréquentation touristique du parc national (étude flux orange – pose d'écocompteurs routiers et pédestres) ;
- le lancement d'une démarche partenariale de classement du parc national en Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) ;
- le lancement de démarches d'inventaires de la biodiversité communale (sur 2 communes) en partenariat avec l'AFB ;
- la validation par le comité de suivi et d'évaluation de la charte d'une liste d'indicateurs qui permettront de répondre aux questions évaluatives de la charte.

DES ACTIONS RENFORCÉES À DESTINATION DU GRAND PUBLIC ET DES SCOLAIRES, AVEC :

- la structuration des actions d'EEDD par la mise en place de programmes pédagogiques sur 2 ans avec les acteurs de l'éducation et la rationalisation des actions en la matière par le renouvellement de la stratégie EEDD en 2017 ;
- le développement d'actions grand public au niveau local (lancement d'Explor'nature à Barcelonnette et à Sospel) et la structuration des programmes d'animations estivales du parc ;
- le lancement d'une démarche ambitieuse de requalification et de modernisation des maisons de Parc ;
- la modernisation des outils de communication (éditions, produits boutiques...), orchestrée notamment via la rationalisation et la professionnalisation des actions de communication prévues dans la stratégie de communication et de valorisation 2017-2020 ;
- le déploiement et le renforcement de nouveaux outils numériques (modernisation du site web – atlas biodiversité – déploiement plateforme de randonnée geotrek et extension au territoire italien) et une présence du Parc national sur les réseaux sociaux en très forte progression (Facebook, instagram...) ;
- la poursuite d'une politique ambitieuse d'entretien des sentiers, vitrines du parc national auprès du grand public et des randonneurs.

UN RENFORCEMENT DE NOS PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS TERRITORIAUX ET LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE :

- des conventions d'application ont été signées avec toutes les communes adhérentes et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes ;
- l'adhésion de Tende après un premier refus, l'adhésion de l'ex-commune de Meyronnes suite à la création de la commune nouvelle Val d'Oronaye et l'adhésion de Barcelonnette (commune hors aire optimale d'adhésion) ;
- des projets de conventions quasi-finalisés avec le Conseil régional et la Métropole Nice-Côte d'Azur ;
- des projets de conventions de partenariat avec l'ONF, la Gendarmerie Nationale, EDF, mais aussi avec la Direction interrégionale de l'AFB (PACA-Corse) ;
- des conventions de partenariat structurantes avec les professionnels de la montagne (Syndicat national des accompagnateurs en montagne – SNAM) et avec la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP) et le rapprochement avec d'autres fédérations d'utilisateurs (ULM, gardiens de refuges...) ;
- le développement d'un réseau d'acteurs socio-professionnels éco-touristiques à travers la marque Esprit parc national qui a connu un très gros essor (50 prestataires marqués pour une centaine de produits et services concernés fin 2018), le renouvellement de notre adhésion à la Charte européenne de tourisme durable à l'échelle transfrontalière ainsi qu'un fort soutien à l'organisation du réseau éco-touristique du territoire via l'accompagnement technique et financier apporté à l'association Mercantour écotourisme ;
- ou encore, la poursuite des actions de nettoyage et de réduction des points noirs paysagers grâce à des partenariats avec des associations telles que Mountain Wilderness ou la Maison d'arrêt de Nice ;
- la relance d'un chantier ambitieux d'évaluation et d'objectivation de la fréquentation, tant routière que pédestre sur les sentiers de randonnée des sites les plus fréquentés.

ET ENFIN DES DOSSIERS TRÈS STRUCTURANTS TEL QUE :

- l'instruction et l'accompagnement du dossier de demande d'adhésion de la commune de Barcelonnette officialisée par le décret 2018-754 du 29 août 2018 ;
- le dépôt conjoint par la France, l'Italie et la Principauté de Monaco du dossier de demande d'inscription des Alpes de la Méditerranée au Patrimoine mondial de l'Unesco (Début 2018) ;
- la consolidation administrative et financière du Parc européen pour porter les actions transfrontalières ;
- la validation de stratégies thématiques pluriannuelles à l'échelle de l'établissement (EEDD, communication, scientifique).

L'investissement du Parc national sur des dossiers tels que la préparation du rattachement à l'AFB, sa contribution à l'émergence de l'ARB PACA, et aux politiques publiques du ministère (Plan Biodiversité 2020) a été très important depuis 2017. La mise en place de la conférence des présidents de parcs nationaux et la conduite d'un exercice prospectif sur les parcs nationaux en 2030 doivent aussi être relevées.

EN POINT DE FAIBLESSE, IL CONVIENT DE NOTER QUE :

- le CESC est encore peu fonctionnel et toujours sans président. La dynamisation de cette instance fera partie des actions à conduire durant le prochain COP 2019-2023 ;
- la résistance persistante de certaines communes à adhérer à la charte et plus généralement, l'acceptation parfois difficile du cadre réglementaire sur certaines nouvelles réglementations, notamment lorsqu'elles ne sont pas homogènes entre les différents parcs (alpins) ;
- les difficultés à aller plus loin en termes de mutualisation de postes avec d'autres parcs, même si une démarche entre parcs alpins a été initiée et que des actions collectives de projets communs avec l'inter-parcs ont été conduites à bien.



L.Malthieux/PNM

Bilan du contrat d'objectifs 2015-2017

Le tableau synoptique suivant donne un aperçu de la réussite globale du contrat avec 23 objectifs atteints et seulement 3 objectifs partiellement atteints.

Ce bilan ne concerne pas l'année 2018, année blanche, sans contrat.

DOMAINE ACTIVITÉ	N° OBJECTIF	INTITULÉ OBJECTIF	RÉALISATION AU REGARD DES INDICATEURS	COMMENTAIRES
1. PRODUIRE ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE DES TERRITOIRES CLASSÉS EN PARC NATIONAL	1	Acquisition de connaissances		Nombre de protocoles mis en œuvre légèrement dépassé
	2	Administration et diffusion des connaissances		Transfert de données constant - Mise en service de l'atlas grand public - Baisse du nombre de porter à connaissance
	3	Contribution à des programmes de recherche		Moyens humains mobilisés conformes aux cibles
2. PROTÉGER ET RESTAURER UN PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER EXCEPTIONNEL	4	Surveillance du territoire et des usages		Moyens humains mobilisés légèrement au-dessus de la cible
	5	Actions de gestion et de restauration de population d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)		Conforme aux prévisions malgré une petite baisse des moyens humains consacrés
	6	Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager		Conforme aux prévisions
3. ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	7	Accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles (dont MAET)		L'investissement est toujours conséquent, en particulier sur l'accompagnement des éleveurs et sur la gestion des milieux agro-pastoraux et forestiers. Les objectifs du nombre de marqués « Esprit parc national » ont été largement dépassés. Sur la transition énergétique, le COB ne prévoyait aucune action faute de moyens à y consacrer. Pour autant et à la demande du territoire, l'établissement a quand même réussi à mobiliser des moyens sur la réduction de la pollution lumineuse et la valorisation du ciel étoilé et la sensibilisation à la biodiversité nocturne.
	8	Accompagnement des acteurs sur la sylviculture et les filières forêt-bois (dont mesures sylvo-environnementales...)		
	9	Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature (hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public, décrites à l'activité/objectif 18)		
	10	Accompagnement des acteurs sur la chasse (équilibre agro-sylvo-cynégétique), la pêche de loisir (hors actions en lien avec les grands prédateurs, décrites à l'activité/objectif 5)		
	11	Accompagnement des acteurs sur l'aménagement, cadre de vie et urbanisme (y compris porter à connaissance et hors actions de gestion et restauration du patrimoine culturel et paysager décrites à l'activité/objectif 6)		
	12	Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale		
	13	Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau (thématique transversale)		
	14	Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et les changements climatiques (thématique transversale)		
	15	Autres accompagnements des acteurs (gestion des déchets, APA, actions en matière de santé, ...)		

DOMAINE ACTIVITÉ	N° OBJECTIF	INTITULÉ OBJECTIF	RÉALISATION AU REGARD DES INDICATEURS	COMMENTAIRES
4. FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE ET ACCUEILLIR LES VISITEURS	16	Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire		Fort dynamisme interne sur le sujet avec des programmes pédagogiques structurants.
	17	Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics hors milieu scolaire		Un programme important d'animations estivales est proposé.
	18	Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public		Le budget consacré est en-deçà de la cible car les décaissements ne pourront être faits qu'en 2018 et 2019.
	19	Outils de communication		Fort développement et structuration des outils numériques Adoption d'une stratégie de communication interne et externe
5. PILOTER LA POLITIQUE DES PARCS NATIONAUX	20	Animation et évaluation de la charte		Le temps consacré aurait dû être plus important afin de pouvoir consolider le déploiement d'EVA (outil de suivi des projets et du COB et devant aider à l'évaluation de la charte). Toutefois, un travail important a permis d'aboutir à la validation des indicateurs qui permettront de répondre aux questions évaluatives.
	21	Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines		Convention rattachement AFB, Educ'Alpes, contribution à la création de l'ARB, fort investissement sur le Réseau Régional des Espaces Naturels PACA. Initiation de la conférence des présidents de parcs et animation du collectif des directions.
	22	Contribution aux politiques européennes et internationales		GECT, Unesco, Alparc, CETD, Diplôme européen
6. GÉRER L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	23	Management général		Le dialogue social a été restauré. L'accompagnement au changement des agents de terrain doit cependant se poursuivre. L'ensemble des chefs de services territoriaux sont maintenant cadre A.
	24	Gestion financière		Suivi de très nombreux projets. Comptabilité analytique. D'importants problèmes dus à la mise en place du nouveau logiciel comptable AGE. Atterrissage ETP et consommation des crédits optimisés. Suites données au rapport de la Cour des comptes. Refonte des régies et des concessions de service public – professionnalisation des procédures d'achats.
	25	Fonctionnement général de l'établissement		Bon dans un contexte très tendu en raison de la réhabilitation du siège.
	26	Gestion des ressources humaines		Pas d'ETP mutualisé sur le triennal, car les efforts ont été consacrés au rattachement avec l'AFB

PRIORITÉS DES POUVOIRS PUBLICS POUR L'ENSEMBLE DES PARCS NATIONAUX (cop 2019-2023)

Une érosion accélérée de la biodiversité au niveau mondial

1. Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique fixant les « objectifs d'Aichi », objectifs de développement durable adoptés en 2015 par les États membres des Nations Unies, directives communautaires « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore », directive cadre sur l'eau adoptée. Au niveau national plus spécifiquement la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, la stratégie de création et de gestion des aires marines protégées et la stratégie de création d'aires protégées.

La reconquête de la biodiversité est une question de survie pour nos territoires. L'érosion accélérée de la biodiversité au niveau mondial, dont témoignent les données et analyses scientifiques, engagent les pouvoirs publics à mettre en œuvre des efforts sans précédent en matière de protection, de connaissance et de restauration des écosystèmes. Les causes de cette érosion sont multiples : changement climatique, dégradation d'habitats naturels, pollution des milieux, diffusion d'espèces non-autochtones.

La France, forte de son leadership sur le climat, d'une part, et de la richesse de sa biodiversité, d'autre part, a une responsabilité particulière à jouer dans la mobilisation internationale.

Face à ces enjeux, des **engagements**¹ au niveau mondial, européen et national ont été pris depuis plusieurs décennies, qui structurent l'action des pouvoirs publics et de ses opérateurs.



L.Malthieux/PNM

DANS LA POURSUITE DE CES ENGAGEMENTS,

LE PLAN « BIODIVERSITÉ 2020 », adopté en juillet 2018, fixe les grandes priorités nationales et internationales dans lesquelles l'action des pouvoirs publics s'inscrit pour les années à venir :

- protéger la biodiversité pour améliorer notre cadre de vie et nous adapter au changement climatique ;
- faire de la biodiversité le moteur du changement de nos modèles de production et de consommation pour réduire notre empreinte écologique en France et dans le monde ;
- protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes ;
- créer un cadre européen et international ambitieux pour la protection de la biodiversité ;
- rendre la connaissance et l'action pour la biodiversité accessibles à tous.

Les parcs nationaux, à travers la préservation d'une **biodiversité d'exception**² et une expérience confirmée depuis plus de 50 ans sur les territoires, jouent un rôle majeur dans ces politiques. Ils constituent également une des vitrines de l'action de la France en matière de biodiversité.

Dans la perspective de l'accueil du congrès mondial de l'UICN en France en 2020 et de la convention pour la diversité biologique à Pékin la même année, les parcs nationaux, aux côtés des opérateurs de l'eau et de la biodiversité, ont une responsabilité particulière pour préserver et restaurer la biodiversité mais également contribuer au développement d'une feuille de route européenne ambitieuse.

Le programme d'action 2019-2023 des 10 parcs nationaux et du futur Parc national de Forêts de Champagne-Bourgogne s'inscrit dans ce contexte et ces ambitions.

2. Montagnes, outre-mer, forêts, littoral - 8,3 millions de visiteurs par an -- En France, 10 établissements publics de parcs nationaux assurent la gestion d'environ 8 % du territoire français (métropole et DOM) : Vanoise (1963), Port-Cros (1963), Pyrénées (1967), Cévennes (1970), Écrins (1973), Mercantour (1979), Guadeloupe (1989), La Réunion (2007), Guyane (2007) et Calanques (2012). Ils représentent plus de 5 millions d'ha, dont plus de la moitié en zone de cœur à protection forte. Ils concernent près de 400 communes.

Les 4 priorités stratégiques des parcs nationaux

Dans le cadre de la nouvelle génération des contrats d'objectifs et de performance 2019-2023, la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique et solidaire fixe quatre priorités stratégiques aux établissements de parcs nationaux :

- 1 Protéger et restaurer la biodiversité, en particulier afin que le réseau des parcs devienne un des acteurs majeurs de la mise en œuvre du plan biodiversité 2020 ;
- 2 Faire de la préservation de la biodiversité un moteur du développement durable des territoires ;
- 3 Contribuer à l'émergence d'une « citoyenneté écologique » au sein de la société à travers la médiation et l'éducation
- 4 Renforcer résolument les synergies et la mutualisation dans le cadre du rattachement avec l'AFB, puis avec le nouvel établissement issu de sa fusion avec l'ONCFS, mais aussi en inter-parcs, dans un objectif de rationalisation et d'optimisation des moyens budgétaires.

Ces 4 priorités seront systématiquement conduites en s'insérant dans des logiques de **réseaux d'acteurs** et de partenariats avec les acteurs publics (collectivités et notamment régions, opérateurs et services de l'Etat) et privés (acteurs économiques, sociaux, culturels, tissus associatifs), et les autres gestionnaires d'aires protégées. Les parcs consolideront leur rôle **intégrateur et d'ensemblier** afin de porter un projet de territoire cohérent et coconstruit, déclinant les différentes politiques nationales.

Enfin, les parcs nationaux constituent des lieux pour inventer et tester de nouveaux modèles et partenariats, pour valoriser le bien commun que constituent leurs patrimoines naturel et culturel, ce qui pourra donner lieu ensuite à essaimage, diffusion ou généralisation. Ils poursuivront ces **démarches d'innovation et d'expérimentation**.

1. PROTÉGER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ, EN PARTICULIER AFIN QUE LE RÉSEAU DES PARCS DEVIENNE UN DES ACTEURS MAJEURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN BIODIVERSITÉ 2020

Un parc national est un espace d'exception : une combinaison unique entre richesse biologique, diversité géologique, activités humaines, paysages et patrimoine culturel.

En son sein, les missions des parcs nationaux visent à l'excellence en termes de préservation, gestion, restauration et connaissance.

Ces missions « historiques » sont fondamentales et sont le plus souvent associées à des actions de police et prévention, ainsi que des programmes partagés de connaissance au service d'une meilleure gestion et préservation.

Dans le cadre des objectifs de connaissance, de protection et de reconquête de la biodiversité dans toutes ses composantes que fixe le plan biodiversité 2020, les parcs nationaux ont ainsi un rôle majeur à jouer pour conforter le réseau écologique dans les aires protégées, protéger les espèces en danger, lutter contre les espèces exotiques envahissantes, promouvoir la diversité génétique.

Il est également attendu que les parcs nationaux renforcent, sous la coordination des préfets et des parquets, l'articulation de leurs actions de police de l'environnement avec celles du nouvel établissement que le Gouvernement entend créer à partir de la fusion de l'AFB et de l'ONCFS.





2. FAIRE DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ UN MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Les missions des parcs nationaux ont considérablement évolué depuis la loi du 14 avril 2006 pour intégrer un volet « développement durable » tant en cœur de parc qu'en aire d'adhésion.

Projet de territoire, la charte du parc national (approuvée par décret en Conseil d'Etat après un processus consultatif local et national, et d'une durée de 15 ans), en intégrant la pluralité d'usages, de perceptions et de valeurs, définit pour ses espaces une politique concertée de protection, de mise en valeur et de développement durable des patrimoines naturel, culturel et paysager.

Ainsi, les parcs nationaux constituent des espaces de dialogue et d'action concrète entre l'Etat et les collectivités. Ce rôle d'ingénierie territoriale et plus largement d'accompagnement des acteurs publics est fondamental pour que la préservation de la biodiversité soit pleinement intégrée dans l'ensemble des politiques de développement et de planification des collectivités.

Au même titre que la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, la biodiversité doit être considérée comme une dimension à part entière de l'aménagement du territoire.

Cet objectif concerne aussi les acteurs économiques (entreprises, exploitants agricoles et forestiers, acteurs du secteur touristique) afin de les accompagner dans des mutations durables pour réduire l'empreinte écologique de leur activité, en promouvant des solutions par la nature.

Les parcs nationaux contribueront ainsi au premier axe du plan biodiversité 2020 portant sur la reconquête de la biodiversité dans les territoires.

3. CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE D'UNE « CITOYENNETÉ ÉCOLOGIQUE » AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ À TRAVERS LA MÉDIATION ET L'ÉDUCATION

Les équipes des parcs nationaux jouent depuis leur création un rôle reconnu de médiation et d'éducation du public en matière de biodiversité. La production de connaissances scientifiques associée à la forte présence des équipes sur le terrain permet aux établissements de mener des politiques ambitieuses d'accueil, de sensibilisation, de médiation et d'éducation.

L'objectif pour les années à venir est d'amplifier cette mission d'intérêt général afin de faciliter l'accès à la nature à tous et contribuer à l'émergence d'une « école de la citoyenneté écologique » ciblant en particulier la jeunesse.

Cette mission doit être menée en lien avec tous les acteurs de la biodiversité et en particulier le réseau des espaces protégés et l'AFB. L'objectif est notamment que l'action des parcs nationaux constitue un relais de l'action de cette dernière en matière d'éducation et de mobilisation de la société dans le cadre du plan biodiversité 2020.

4. RENFORCER RÉSOLUMENT LES SYNERGIES ET LA MUTUALISATION DANS LE CADRE DU RATTACHEMENT AVEC L'AFB PUIS LE NOUVEL ÉTABLISSEMENT ISSU DE SA FUSION AVEC L'ONCFS, MAIS AUSSI EN INTER-PARCS, DANS UN OBJECTIF DE RATIONALISATION ET D'OPTIMISATION DES MOYENS BUDGÉTAIRES.

Le contexte institutionnel et budgétaire des parcs nationaux a considérablement évolué depuis 2017.

En effet, la loi du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, associée à la loi de finances pour 2018, a amorcé 2 réformes structurantes des opérateurs de l'eau et de la biodiversité :

- la création de l'Agence française pour la biodiversité en 2017, réunissant plus de 1 300 agents issus de plusieurs organismes, dont l'établissement Parcs nationaux de France (PNF). Les établissements publics des parcs nationaux, s'ils gardent leur personnalité morale et leur pleine autonomie, sont désormais « rattachés » à l'AFB. Ce rattachement donne pleinement sens à la coopération des parcs et de l'AFB dans la mise en œuvre de stratégies et d'actions communes au service de la biodiversité. Ce dispositif de rattachement perdurera avec la création d'un nouvel établissement issu de la fusion de l'AFB et de l'ONCFS prévue par le Gouvernement à compter de 2020.
- les 6 agences de l'eau se voient confier un rôle plus global de financement des politiques de l'eau et de la biodiversité, finançant désormais la majeure partie du budget de l'AFB et des parcs nationaux.

Ainsi, dans un contexte de respect des objectifs en matière de dépenses publiques, l'action des parcs nationaux doit s'inscrire en permanence dans la recherche d'efficacité et d'optimisation de leurs moyens (humains, financiers et immobiliers), en privilégiant une mutualisation et une synergie avec l'Agence française pour la biodiversité mais aussi des partenariats en inter-parcs, avec les services de l'État, les établissements publics et les collectivités.

Cette exigence transversale à l'action publique est un gage de pérennité de leurs actions.

La recherche de financements additionnels sera également prioritaire ainsi qu'une réflexion approfondie sur la viabilité du modèle économique des parcs nationaux et les évolutions proposées.

En application des recommandations émises en mai 2018 par la mission d'inspection CGEDD-IGF sur les opérateurs de l'eau et de la biodiversité, la tutelle s'engage à mettre en œuvre une gouvernance pour le pilotage des dispositifs de mutualisation mis en place entre les établissements publics des parcs nationaux et l'AFB, notamment dans le cadre du rattachement à cette agence.

Ces prescriptions ont également vocation à répondre aux différentes recommandations de la Cour des comptes portant sur les établissements récemment auditionnés.



M.Ancely/PNM

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

Après la mise en œuvre des précédents COB (2007-2009 et 2010-2011) principalement consacrés à la déclinaison de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, puis des deux derniers COB (2013-2015 et 2015-2017) principalement orientés vers la validation de la charte (approuvée par décret le 28 décembre 2012) et ses premières mises en application, le présent contrat d'objectifs survient à une période marquée par une profonde réforme des politiques publiques de biodiversité avec la création de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Le rattachement des parcs nationaux à cette agence, au titre notamment des missions qu'exerçait Parcs nationaux de France, va profondément influencer les orientations de ce nouveau contrat d'objectifs dont la durée est pour la première fois de 5 ans (2019-2023).

Au-delà, il s'agira aussi de trouver de nouvelles synergies avec cette agence qui dépasse la simple continuité des missions réalisées par PNF (annexe 1 de la convention de rattachement), à travers notamment des chantiers communs définis dans l'annexe 2 de cette convention. Cette convention signée pour trois ans, devra donc être renouvelée durant le présent contrat d'objectifs.

En fonction du niveau d'ambition qui sera atteint et des actions envisagées à l'occasion de son renouvellement, ce présent COP devra, le cas échéant en tenir compte.

Particularité locale, il convient de noter que ce nouveau contrat d'objectifs intervient dans un contexte récent d'élargissement du périmètre du parc national avec l'adhésion maintenant actée de la commune de Barcelonnette mais aussi l'adhésion de deux nouvelles communes ou partie de commune à la charte (Tende et Meyronnes). D'autant qu'avec 3 000 habitants supplémentaires, cela nécessite de fortes attentes et nous oblige à consolider nos liens avec ces nouveaux territoires.

En articulation avec les orientations des pouvoirs publics, les orientations du Parc national du Mercantour pour le présent COP sont naturellement de poursuivre la mise en œuvre de la charte qui devra faire l'objet d'une évaluation intermédiaire d'ici 2020.

1 La première orientation stratégique vise donc à consolider les partenariats avec le territoire pour poursuivre l'appropriation locale de la charte. Le dispositif de conventionnement avec les communes est solide et donne satisfaction. Les conventions d'application en sont à leur deuxième génération. Cette consolidation passe aussi par le développement de partenariats croisés avec les intercommunalités et les collectivités départementale et régionale, mais aussi par une meilleure implication des autres partenaires (socio-professionnels, usagers de la montagne et partenaires institutionnels : ONF, EDF, Gendarmerie, direction interrégionale de l'AFB). Si la plupart de ces partenariats ont fait l'objet d'une convention en 2018, l'objectif durant ce contrat est de donner corps à ces partenariats dans un souci de renforcement de leur rôle, voire de partage de compétences avec l'établissement public.

2 A partir des documents stratégiques établis entre 2016 et 2018 (plan d'actions, stratégie scientifique, stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable, stratégie de communication, schéma pluriannuel de stratégie immobilière), le parc ambitionne sur cette période de se saisir des enjeux qui traversent nos sociétés sur des sujets aussi importants que la lutte contre les effets des changements globaux, les pertes de biodiversité ou encore la nécessaire mobilisation de nos concitoyens. Cet axe constitue la deuxième orientation stratégique que se fixe le Parc national.

A ce titre, il revendique son statut de territoire d'expérimentation et de référence pour tester de nouveaux modes d'appropriation des enjeux de conservation et de protection, mais aussi de pouvoir de conviction vis-à-vis des habitants et du grand public. Cela passera notamment par une rénovation de notre relation au grand public et aux usagers en trouvant des modes d'associations plus participatifs.

Une attention particulière sera portée aux actions les plus structurantes pour le territoire : **qualification des sites – maîtrise de la fréquentation touristique** et qualification de l'offre à la hauteur de cet espace d'exception – mais aussi à la mise en œuvre des orientations sur l'aire d'adhésion. **Le développement des pratiques douces autour notamment de la randonnée et des grandes itinérances** sera recherché. Une stratégie sur les activités de pleine nature sera rédigée, en portant un point d'attention sur les nouvelles pratiques en lien avec les autres parcs nationaux. En matière d'éducation à l'environnement, l'accent sera mis aussi sur des opérations **« laboratoire » : explor'nature scolaire, aire éducative, mobilisation citoyenne** (en lien avec les orientations des politiques de biodiversité). En matière de gestion et de conservation, la mise en place d'un projet de réserve intégrale, le développement de nouveaux protocoles scientifiques répondant aux enjeux du suivi des effets des changements globaux seront développés. Là aussi, des actions innovantes seront testées. A titre d'exemple, le développement de solutions fondées sur la nature et en termes d'atténuation et ou d'adaptation au changement climatique sera expérimenté. En matière de surveillance du territoire et de police, un chantier visant à mieux informer le public et à faciliter le traitement des demandes d'autorisation sera lancé (démarches simplifiées - numérique). Les missions de surveillance seront concentrées sur les principaux enjeux de protection d'un point de vue des impacts environnementaux (notamment si l'érosion des effectifs devait se poursuivre).

3

La troisième orientation stratégique est très spécifique au contexte territorial et transfrontalier du Parc national. La coopération transfrontalière avec nos collègues italiens (Alpi Marittime - Marguareis) sera poursuivie et renforcée. Le GECT / Parc européen sera pour sa part nécessairement consolidé, ayant vocation dans les prochaines années à porter des dossiers très structurants pour le Parc national du Mercantour : inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco des « Alpes de la Méditerranée » et participation au plan de gestion du bien, mais aussi portage de programmes européens Interreg/Alcotra transfrontaliers.

CES TROIS ORIENTATIONS SONT À METTRE EN ŒUVRE SANS PERDRE DE VUE :

Une contrainte particulière qui est celle de la baisse continue des moyens et qui oblige l'établissement à gagner en agilité et à développer des partenariats financiers et humains nouveaux et innovants pour poursuivre ses missions. On citera ici la nécessité d'une réflexion sur le modèle économique de l'établissement public, le développement de ressources propres (mécénat, dons...) et la concentration de son action sur les projets les plus stratégiques en fonction de ses ressources. Paradoxalement, l'intégration de cette contrainte intervient à un moment où les attentes des partenaires et collectivités vis-à-vis du Parc national n'ont jamais été aussi fortes. Cela va nécessiter de conduire une réflexion interne sur la mise en adéquation de nos moyens avec nos missions, tout en accompagnant le changement et en prévenant les risques psycho-sociaux. Plusieurs pistes d'optimisation seront examinées (recherche de gains d'efficacité sur les fonctions supports – recherche de pistes de mutualisation en inter-parcs et avec l'AFB, mais aussi développement de partenariats pour faire faire plutôt que faire directement).

Une opportunité que constitue la refonte du paysage des opérateurs et des politiques de biodiversité. Ainsi, à travers la mise en œuvre de la charte et de ces trois orientations stratégiques, le Parc national s'efforcera d'habiter (avec le collectif des parcs nationaux) et de contribuer fortement au plan biodiversité 2020. Dans la mesure de ses moyens, il s'investira particulièrement :

- sur les thématiques du changement climatique et de l'observation des effets des changements globaux (à travers les dispositifs sentinelles à l'échelle de l'arc alpin, mais aussi en développement des expérimentations de solutions fondées sur la nature tant en termes d'atténuation que d'adaptation au changement climatique) ;
- sur l'accompagnement des collectivités et associations à la réduction des pollutions lumineuses ;
- sur la mise en œuvre de nouveaux outils de mobilisation citoyenne et d'éducation à l'environnement (aire terrestre éducative, outils de sciences participatives, poursuite des ABC biodiversité, renforcement de son réseau de bénévoles...) ;
- à sa modeste place, il prendra toute sa part pour contribuer à faire du congrès mondial de la nature en 2020 un succès et souhaite porter avec le collectif des parcs nationaux le modèle original d'espace protégé qu'ils incarnent alliant protection, conservation et développement. Il participera à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de création et de gestion des aires protégées en France, dans la cadre de la révision des objectifs d'Aichi en 2020.

OBJECTIFS OPERATIONNELS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

01

Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national

LA PRIORITÉ DE LA TUTELLE EN MATIÈRE DE CONNAISSANCES EST DOUBLE :

- poursuivre et renforcer l'inscription des parcs dans des programmes nationaux d'acquisition ou de diffusion de connaissances : ils doivent ainsi poursuivre les processus d'harmonisation d'acquisition des données (protocoles) avec l'appui de l'AFB ainsi que le versement systématique des données dans les recueils nationaux. L'effort de connaissances devra porter sur les stratégies nationales (changements climatiques, conservation de la biodiversité), les parcs appliquant sur leur territoire des protocoles dont la méthodologie est appliquée à un périmètre plus vaste. Il est demandé de préciser comment les actions d'acquisition de connaissances du parc s'inscrivent dans des stratégies scientifiques à une échelle plus vaste (nationale, inter-parcs régional, massif, façade maritime...) et/ou contribuent à l'amélioration ou au portage des politiques publiques (PNA, SINP...);
- préciser si le degré de connaissance des parcs nationaux sur leurs habitats et espèces est suffisant pour leur permettre de mettre en œuvre les missions prioritaires de protection et de préservation des parcs nationaux.

Chaque parc doit être doté d'une stratégie scientifique cohérente avec la stratégie inter-parcs et mise en œuvre via un programme d'actions.

Dans ce domaine d'activité, c'est la mise en œuvre de la stratégie scientifique du Parc national du Mercantour 2018-2022 qui a guidé la définition des différentes actions et sous-actions qui seront mises en œuvre.

Activités

1.1 Acquisition de connaissances

D'une manière générale, la poursuite de la connaissance du patrimoine est encore prioritaire pour le Parc national et l'implication dans la stratégie d'acquisition de connaissances naturalistes continentales pilotée par le Muséum National d'Histoire Naturelle sera visée systématiquement par souci de cohérence nationale. Pour les espèces non-présentes dans les PNA/PRA, il s'agit des espèces présentes sur les listes rouges et les espèces prioritaires au titre de Natura 2000.

Les démarches du type « ATBI » de connaissance de la biodiversité cachée seront poursuivies sur des sites sous-prospectés ou remarquables et un effort sera fait pour mieux connaître le patrimoine culturel immatériel. Le Parc continuera à s'inscrire dans les grands réseaux de connaissance et de suivi de la faune et de la flore. La priorité sera de maintenir la participation dans les réseaux dans lesquels il est déjà engagé (Observatoire des Galliformes de Montagne, Réseau Loup, Vulture Conservation Fondation, Oiseaux d'Altitude, Observatoire Rapaces LPO, Réseau Conservation Flore, Plan Régional d'Actions pour les Chiroptères, Espèces Végétales Exotiques Envahissantes).

Le Parc étudiera aussi la possibilité d'inscrire les suivis réalisés actuellement de manière isolée dans des démarches partagées (chouettes de montagne, bouquetin notamment).

Par ailleurs, le Parc national s'est fixé comme objectif prioritaire de mesurer les évolutions spatio-temporelles des milieux naturels et des espèces. Pour cela, il va s'engager dans une logique spatialisée maillée pour disposer de cartes de répartition du patrimoine naturel sur les espèces pour lesquelles ont été détectées des menaces (anthropiques ou climatiques). Des actualisations seront réalisées à pas de temps réguliers pour détecter les évolutions significatives. Il poursuivra la démarche Sentinelles des Alpes dans laquelle il est déjà impliqué pour les dispositifs Alpines, Lacs, Flore sentinelles et Orchamp et qui vise à mieux connaître les impacts des changements climatiques sur les milieux naturels en lien avec les activités humaines.

La cartographie des habitats naturels sera étendue progressivement à tous les milieux patrimoniaux afin de mesurer ensuite l'état de conservation des habitats prioritaires pour Natura 2000 et de cadrer les actions de gestion à mettre en place.

Enfin, la veille sanitaire sera renforcée pour garantir une bonne réactivité en cas d'épizootie dans un contexte où faune domestique et faune sauvage sont de plus en plus régulièrement en contact.

A titre d'exemple, le Parc est engagé dans deux programmes qui visent à mieux connaître l'impact des changements globaux sur les espèces et les milieux du parc et ainsi acquérir de la connaissance :

- le programme LEMED-IBEX qui vise à définir l'état génétique et sanitaire des populations de bouquetins des Alpes ainsi qu'à connaître les connexions des méta-populations à l'échelle alpine franco-italienne ;
- le programme CCLIMATT qui porte prioritairement sur les milieux et les espèces les plus vulnérables vis-à-vis du changement climatique. C'est le cas notamment des milieux naturels de haute altitude et des espèces dites « articoalpines ». Des études sont menées sur la répartition spatiale et l'état de santé des populations de lièvre variable et de lagopède alpin et sur l'évolution de la répartition spatiale et altitudinale des communautés d'orthoptères (criquets, grillons et sauterelles) dans le temps.

1.2 Administration et diffusion des connaissances

Au-delà de la gestion de la base de données naturalistes actuellement utilisée via l'outil Géonature, le Parc national va construire un outil de saisie des données d'observation pour le grand public. Des **démarches de sciences participatives** vont être mises en place autour de cet outil pour amener les citoyens à être partie prenante des programmes d'inventaire menés. L'objectif est aussi de déployer des supports de présentation innovants pour s'adapter à la révolution numérique en cours.

Le Parc va intensifier la formation de ses partenaires, qu'il s'agisse de bénévoles qui participent au suivi des espèces, d'accompagnateurs en montagne ou de gardiens de refuge. Tous sont susceptibles de faire passer les messages du Parc, il faut qu'ils disposent des connaissances suffisantes et d'informations à jour. Cette démarche a été largement développée dans le cadre de l'agrément délivré aux accompagnateurs sur le site des Merveilles mais aussi dans celui de l'ATBI. Elle permet d'actualiser les connaissances et d'ouvrir à des réflexions scientifiques nouvelles.

Enfin, le Parc poursuivra son engagement avec les communes dans la rédaction d'atlas de la biodiversité communale (ABC) qui visent un double objectif : faire connaître aux habitants d'une commune la richesse de leur patrimoine naturel et fournir aux élus un outil d'orientation dans le cadre de leurs démarches d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Réaliser des ABC permettra de restituer les données, de mettre en lumière le patrimoine de l'aire d'adhésion, moins étudié que le cœur, et d'accompagner les démarches de sciences participatives auxquelles l'ABC est tout naturellement connecté.

1.3 Contribution à des programmes de recherche

Le Parc va développer des partenariats avec les grands acteurs de la recherche, en s'investissant activement dans la collaboration avec la Zone Atelier Alpes car cette dernière est le plus important catalyseur de la recherche sur les milieux alpins en France. Elle favorise le déploiement de programmes de grande envergure à l'échelle alpine pour observer les trajectoires et le fonctionnement des socio-écosystèmes dans un contexte de changements globaux. Elle est pilotée par le CNRS et l'IRSTEA et fait partie du réseau international « Long Term Ecological Network ».

L'accompagnement des chercheurs va être poursuivi à travers le travail des gardes-moniteurs qui réalisent des prélèvements ou des relevés pour le compte de programmes de recherche. Cette capacité sera maintenue car elle concourt fortement au rôle de laboratoire à ciel ouvert des parcs nationaux. Auparavant très largement dominé par les sciences naturelles, le Parc mettra la notion de solidarité écologique au cœur des préoccupations scientifiques en se focalisant sur l'étude de la relation Homme Nature dans toutes ses composantes et de l'expression de la naturalité. La problématique liée à la **prédation et à la cohabitation** y sera intégrée. Le programme de recherches archéologiques lié aux fouilles sur le site gaulois de La Tournerie en Tinée verra l'achèvement de sa phase de terrain mais se poursuivra via l'analyse du matériel de fouille puis la publication des résultats.



L.Malthieux/PNM

INDICATEURS	CIBLE 2019	CIBLE 2020	CIBLE 2021	CIBLE 2022	CIBLE 2023
1-1 : NOMBRE D'ESPÈCES PNA SUIVIES / NOMBRE D'ESPÈCES SUIVIES (FAUNE ET FLORE)	11	10	10	10	10
1-2 : NOMBRE DE DONNÉES TRANSFÉRÉES ANNUELLEMENT AU SINP	15 000	14 000	13 000	12 000	11 000
1-3 : NOMBRE DE PARTENARIATS ACTIFS (AUTORISATION DE RECHERCHE + CONVENTIONS) QUI S'INSCRIVENT DANS UNE DÉMARCHE DE MISE EN RÉSEAU	11	11	11	11	11

1.1 Nombre d'espèces PNA suivies / nombre d'espèces suivies (faune et flore).

- Le travail effectué dans le cadre du programme IBEX participe au Plan national d'actions bouquetins avec notamment la veille sanitaire et une meilleure connaissance de la diversité génétique et des effectifs des animaux.
- Le Parc participe au suivi des effectifs de loups dans le cadre du réseau loup piloté par l'ONCFS par la réalisation de tournées de suivi pour détecter des indices de présence et récolter des fèces.
- Concernant le rôle des genêts, le Parc assure une veille sur la présence d'une micropopulation dans le Haut-Var mais aucune reproduction n'a pu être confirmée.
- Pour la vipère d'Orsini, des journées de détection sont organisées chaque année mais elles n'ont pas permis de détecter l'espèce. Ce suivi devrait être abandonné à compter de 2020.
- Le Parc a engagé un travail expérimental sur la détection du lézard ocellé à l'aide d'un chien d'arrêt pour maximiser la détection (travail présenté au colloque de la Société Française d'Herpétologie en 2018). Cela a permis de compléter la connaissance de la distribution de cette espèce sur le territoire.
- Le Parc national s'implique dans le Plan national d'actions sur le gypaète barbu par le suivi de la reproduction des couples présents sur son territoire et à proximité (actuellement 5 couples). De plus, le Parc anime un réseau de bénévoles très dynamique qui contribue au suivi de l'espèce et à l'appropriation des enjeux de protection parmi les habitants des vallées concernées.

- Concernant les PNA odonates et papillons diurnes patrimoniaux, le Parc participe à la récolte de données via les saisies des agents de terrain et le travail réalisé dans le cadre des ABC de la biodiversité (2 communes en cours et 2 nouvelles en 2019) ainsi qu'au maintien de l'habitat des odonates au travers de son plan de restauration des zones humides des odonates.
- Dans le cadre du Plan national d'actions chiroptères décliné par le Plan régional d'actions PACA, le Parc assure le suivi des colonies de reproduction, d'hivernage et d'estivage des principales colonies connues pour les espèces cibles du PRA.
- Le Parc participe au PRA *Pinguicula reichenbachiana* via un travail de connaissance de la répartition de l'espèce et à travers un chantier d'arrachage de l'espèce envahissante *Pinguicula hirtiflora* dans la vallée de la Roya.
- Pour le PRA tétras-lyre le Parc assure le pilotage de deux sites de référence avec comptage des effectifs au chant. Indicateur 1-2 : Une baisse est à prévoir au regard des capacités à collecter des données (réduction d'effectifs)

1.3 Nombre de partenariats actifs (autorisation de recherche + conventions) qui s'inscrivent dans une démarche de mise en réseau.

- Dans le cadre du chantier de fouilles archéologiques qui ont lieu sur le site gaulois de la Tournerie en Tinée, le Parc a mis en place un partenariat avec l'Université CAMILLE JULLIAN pour le pilotage scientifique des opérations et l'analyse des résultats. Ce travail associe un nombre important de chercheurs français et italiens dans des thématiques variées qui permettent la compréhension et l'analyse du site : ARTEHIS : Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés, de Bourgogne - ADES Anthropologie bio-culturelle, droit, éthique et santé, Faculté de médecine de Marseille - ARCO COMO, Archéobotanique, Côme Italie.
- Depuis plus de 20 ans, le Parc accompagne le Groupe International d'Etudes des Forêts Sud-européennes pour le suivi de l'impact de l'Ozone sur les peuplements forestier du Parc. Il dispose ainsi d'une longue série de données qui s'enrichit chaque année.
- En 2017, le Parc a rejoint la Zone Atelier Alpes qui est un dispositif d'observations et de recherches pluri-disciplinaires sur les trajectoires et le fonctionnement des socio-écosystèmes des Alpes dans un contexte de changements climatiques globaux et de mutations socio-économiques des territoires de montagne. Il regroupe un nombre important de laboratoires de recherche impliqués dans la recherche au niveau alpin et est piloté par le CNRS.
- Le Parc est membre de la Vulture Conservation Fondation qui pilote la stratégie alpine de réintroduction et de préservation des populations de vautours et notamment du gypaète barbu.
- Le Parc est membre du GIS Lacs sentinelles qui regroupe des gestionnaires d'espaces naturels et des chercheurs autour de la connaissance du fonctionnement des lacs de montagne.
- Il participe aussi au réseau Alpagnes sentinelles piloté par l'IRSTEA dont l'objectif est le suivi de l'impact du changement climatique sur les alpages.
- Le Parc est membre du Réseau conservation flore Alpin, aujourd'hui nommé Flore sentinelle et du Réseau conservation de la flore de Méditerranée (RESEDA). Ces deux réseaux ont pour objectif de faire travailler ensemble monde de la recherche et gestionnaires pour permettre la conservation de la flore en proposant un cadre d'actions communes et des protocoles standardisés. Ils sont pilotés par les Conservatoires Botaniques.
- Le Parc travaille avec le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive sur la dispersion du RANA-VIRUS sur les populations de batraciens.
- Dans le cadre de sa démarche de veille sanitaire des populations animales, décrite dans la stratégie scientifique, le Parc a mis en place un partenariat avec le laboratoire départemental des Hautes-Alpes pour l'analyse d'échantillons de cadavres afin de connaître le statut sanitaire et toxicologique des populations animales du Parc et détecter d'éventuelles épizooties. Ce travail est en voie de rapprochement avec le réseau SAGIR piloté par l'ONCFS.
- Enfin le Parc est membre de l'Observatoire des Galliformes de Montagne qui regroupe les acteurs impliqués dans le suivi et la gestion des galliformes au niveau français. Il est piloté scientifiquement par l'ONCFS qui analyse les tendances d'évolution de la population sur la base des comptages réalisés selon des méthodes standardisées. Plusieurs sites de référence au sein du parc sont suivis chaque année ou tous les deux ans depuis de nombreuses années.

Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

02



L.Malthieux/PNM

La priorité de la tutelle en matière de protection et restauration des patrimoines est de s'assurer qu'une action de protection suffisante est menée sur le terrain par le Parc, dans une logique avant tout préventive et que celle-ci s'inscrit dans une planification coordonnée avec les autres services, favorisant les synergies. Focus spécifique : modalités d'application de la réglementation du parc national [accord avec le parquet, existence d'une stratégie de police...].

2.1 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

SURVEILLANCE ET POLICE :

Concernant la surveillance et le contrôle, la stratégie de l'établissement est **de concentrer les moyens sur les actions qui permettent la plus grande efficacité dans la prévention des impacts négatifs sur les patrimoines naturels et culturels et sur le paysage**. Le recrutement lors du précédent COB, d'une chargée de mission dédiée, a permis de coordonner le partage des connaissances et des avis pour tout projet susceptible d'impacter le patrimoine du territoire du Parc (zone cœur et aire optimale d'adhésion). La mise en place d'une procédure interne d'instruction des demandes d'autorisation et d'avis associant systématiquement les services territoriaux et de gestion du patrimoine a considérablement amélioré la formalisation des exigences nécessaires à la protection des patrimoines et du paysage. La stratégie de ce COP est de maintenir ce dispositif et cette organisation performante tout en faisant un outil de sensibilisation moderne et efficace vis-à-vis des usagers. Dans ce cadre, plusieurs doctrines (manifestations motorisées passant par les grands cols du cœur, utilisation des drones...) sont en cours de réflexion. Le Parc national cherchera à **se rapprocher des autres parcs nationaux et à voir dans quelle mesure il peut être possible d'harmoniser les règles** en particulier pour les pratiques émergentes (VTT à assistance électrique...).

Le Parc réalise également le porter à connaissance des données naturalistes en amont des projets soumis à évaluation Natura 2000 ou à étude d'impact environnemental. Les actions à l'attention des résidents et usagers de la zone cœur, en matière de communication sur les enjeux et d'accompagnement au respect de la réglementation seront poursuivies. Ceci permet de maintenir des espaces de négociation avec les demandeurs et de contribuer à l'amélioration environnementale de leurs projets ou de leur(s) activité(s).

LE PARC MAINTIENDRA PAR AILLEURS :

- sa participation aux travaux des MISEN des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence, ainsi qu'au CODEB et au COPOLLEN des Alpes-Maritimes et à la MIPE des Alpes-de-Haute-Provence ;
- ses activités de police dans le cadre des plans de contrôle départementaux et l'organisation des missions conjointes avec la gendarmerie, les DDT(M), l'ONCFS et l'AFB, y compris les tournées de surveillance permettant d'être visibles et de prévenir les infractions ;
- les échanges réguliers avec les Parquets et les officiers du ministère public ;

- l'animation du groupe police interne au PNM et la préparation et l'adoption de la réglementation dérivée du décret et de la charte restant à prendre ;
- la finalisation et la réalisation des doctrines sur certaines activités réglementées ou soumises à autorisation pour lesquelles les textes laissent le champ à l'interprétation (activités commerciales, agricoles, manifestations publiques...);
- une évaluation de la réglementation sur des activités pouvant avoir un impact (cueillette de certaines plantes (génépi...) et plus généralement la préparation des adaptations éventuelles de la charte à l'heure de sa révision ;
- l'activation de la police administrative offerte par l'ordonnance n°2012-34 d'harmonisation des polices du code de l'environnement, en accord avec les parquets et le cas échéant, les préfetures comme la transaction pénale) ;
- le déploiement de compteurs pédestres et routiers pour mesurer l'évolution des fréquentations et des usages dans la durée et dont les données sont des préalables à la mise en œuvre d'éventuelles mesures nouvelles de gestion des fréquentations ;
- la politique de sensibilisation et d'éducation à l'environnement déployée sur le terrain, dans les maisons de Parc, dans les établissements scolaires et auprès du grand public. Une attention particulière sera menée pour vulgariser les enjeux de protection et notamment l'intérêt et le rôle de la réglementation et des missions de police.

En matière de surveillance et de police, les actions significatives seront dictées par les principes suivants :

- veiller au respect des prescriptions édictées dans les autorisations de travaux, manifestations, conventions pluriannuelles de pâturage...
- contrôler le respect des interdictions de survol et du respect des plans de vol pour ceux qui sont autorisés
- développer des contrôles conjoints avec :
 - les services départementaux de l'AFB sur les débits réservés aux exutoires des ouvrages hydroélectriques ; une convention de partenariat avec la direction interrégionale de l'AFB a été signée à cet effet ;
 - la Gendarmerie nationale sur la circulation des véhicules terrestres à moteur sur la route de la Bonette. Une convention de partenariat avec la Gendarmerie a été signée à cet effet ;
 - l'ONCFS sur les modalités de pratique de la chasse, en aire optimale d'adhésion du Parc national.

Activités

INDICATEURS 2-1	CIBLE 2019	CIBLE 2020	CIBLE 2021	CIBLE 2022	CIBLE 2023
MILIEUX TERRESTRES ET/OU AQUATIQUES					
NOMBRE D'AVERTISSEMENTS FORMALISÉS (INDICATEUR DE L'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE)	57	54	51	48	45

La stratégie de prévention conduit l'établissement à fixer des cibles qui, à moyens constants de pression de contrôle, ont des valeurs en baisse (- 5 % par an). Cela démontrerait que les habitants et visiteurs du Parc sont de plus en plus respectueux en raison, en partie, de nos actions d'accompagnement, d'information, de sensibilisation et d'éducation. Cette baisse de la cible est aussi en lien avec la baisse prévisible des moyens à consacrer à la surveillance, les agents devant aussi consacrer une partie de leur temps à un nombre croissant de missions nouvelles.

2.2 Restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

L'objectif de ce sous-domaine est de préciser la mise en œuvre du programme d'actions défini dans les objectifs de la charte en matière de restauration des patrimoines et la manière dont cela s'inscrit dans les priorités nationales (PNA, Natura 2000, réserves naturelles...)

EN MATIÈRE DE RESTAURATION MAIS AUSSI DE GESTION ET DE CONSERVATION :

Le Parc national est impliqué dans la conservation des espèces sensibles et menacées. Il veille tout particulièrement à la **quiétude face aux activités** qui s'exercent sur le territoire (survol, activités de pleine nature, pastoralisme..) via sa réglementation mais aussi via des dispositifs partenariaux de présentation des enjeux et des risques pour la biodiversité. Il s'appuie sur l'aspect **sensibilisation avec les fédérations de sports de nature** via la mise en place de signalétique et la transmission rapide d'informations sur la sensibilité des sites.

Dans le cadre du PRA chiroptères, il met en œuvre des actions de fermeture de gîtes dans des milieux anthropiques. Il mène une **politique incitative envers les bonnes pratiques agricoles à travers des MAEC** à la fois sur les alpages utilisés par les troupeaux transhumants mais aussi pour la préservation des prairies de fauche, milieux riches

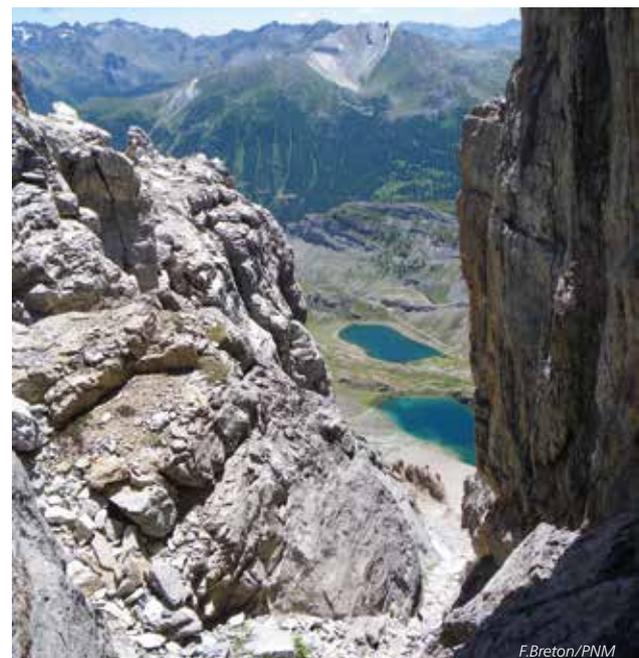
en biodiversité et actuellement en régression. Il met en place un plan d'actions pour la restauration des zones humides qui vise à la fois leur suivi mais aussi la mise en défens des zones les plus sensibles pour limiter l'eutrophisation et le piétinement. Avec l'ONF, il met en place des **îlots de vieillissement** et travaille au classement de réserves intégrales pour permettre l'expression de la biodiversité des forêts matures. Il met en œuvre un **plan de restauration des lacs d'altitude** qui a pour objectif la suppression de la pratique d'alevinage sur une partie des lacs de montagne pour revenir à un fonctionnement naturel de l'écosystème.

Concernant le patrimoine culturel et paysager, le Parc va poursuivre sa politique de restauration et de gestion des sites paysagers et culturels, en particulier sur la vallée des Merveilles et les grands cols routiers.

Activités

En matière de restauration des milieux, le Parc a mis la priorité sur les zones d'altitude, milieux les plus menacés car ils sont soumis à la fois à des pressions anthropiques multiples mais vont aussi être les plus touchés par les impacts du changement climatique. Les actions visent donc à permettre un retour à un état plus proche du fonctionnement naturel des milieux pour favoriser une meilleure résilience et leur rôle de ressource en eau de tête de bassin :

- la clôture de zones humides d'altitude en partenariat avec les bergers afin de supprimer l'accès des troupeaux ;
- le cadrage des conventions pluriannuelles de pâturage pour limiter la pression pastorale par la maîtrise des chargements et des durées de présence sur les alpages ;
- l'arrêt de l'alevinage sur un panel de lacs de montagne.



F.Breton/PNM



L.Malthieux/PNM

2.2.a Actions de gestion et de restauration de populations d'espèces et de milieux (patrimoine naturel)

L'INVESTISSEMENT DU PARC SUR LES DISPOSITIFS TÉTRAS-QUIET SERA POURSUIVI :

Depuis plusieurs années le Parc met en place des zones de quiétude hivernale baptisées « Tétras-Quiet ». Elles ont pour objectif de limiter le dérangement des tétras-lyre par les randonneurs à ski ou en raquettes pendant l'hiver. Elles sont efficaces pour les oiseaux qui semblent avoir déjà tiré des bénéfices de cette mesure de protection. Les zones de quiétude installées en cœur de parc pour le tétras-lyre sont situées à Sanguinière (Entraunes), sur le plateau du Laus (Allos), au col de la Braisse (Saint-Dalmas-le-Selvage) et sur le Mont Paracouerte (Tende).

Des dispositifs complémentaires ont été mis en place à proximité des domaines skiables de grandes stations, grâce au programme Life GypHelp, mais l'accompagnement technique des gestionnaires de remontées mécaniques doit être encore poursuivi pour pérenniser ces dispositifs et les intégrer pleinement dans leurs modes de gestion courants. L'objectif sera de transférer en totalité la gestion des dispositifs et l'animation aux stations. Cela devrait prochainement être le cas pour les stations de Pra-Loup, La Foux, le Seignus et Valberg.

Lien avec la charte : Objectif IX : Maintenir ou restaurer l'habitat du Tétras-lyre.

UN AMBITIEUX PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE SUIVI DES ZONES HUMIDES SITUÉES DANS LES ALPAGES DU PARC SERA MIS EN PLACE

Les milieux humides d'altitude sont une richesse importante du patrimoine naturel du Mercantour. Ils sont situés principalement dans les alpages qui sont exploités par le pastoralisme. Cette activité peut dégrader les zones humides et lacs d'altitude de faible profondeur du fait de la pollution engendrée par les déjections et le piétinement. Dans le contexte de changement climatique, ces milieux seront les premiers impactés par la sécheresse estivale et donc particulièrement sensibles. C'est pourquoi le Parc a construit un plan de restauration et de suivi pour l'ensemble des zones humides situées dans les alpages, soit 45 sites.

Les objectifs sont de consolider la connaissance des habitats naturels des milieux pastoraux, d'expertiser les sites et d'en vulgariser les conclusions sous forme de notices de gestion, de mettre en œuvre les actions de protection nécessaires, de suivre l'état de conservation de ces milieux et de construire un tableau de bord géographique spécifique qui mette en relation toutes les données et permette de visualiser l'état des zones humides et d'en mesurer les évolutions dans le temps.

Lien avec la charte : Objectif XI : Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine anthropiques.

2.2.b Actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager

LE PARC :

- poursuivra la conservation des gravures de la vallée des Merveilles par la mise en place d'un dispositif de surveillance en partenariat avec la DRAC;
- poursuivra l'ambitieux programme de requalification du site des Merveilles pour améliorer à la fois l'accueil sur site avec un bâti plus harmonieux et mieux dimensionné mais aussi avec une scénographie renouvelée en termes de contenu et de support, avec comme objectif de matérialiser ces réalisations en fin de COP ;
- poursuivra le programme de fouilles archéologiques sur la Tournerie avec comme objectif une mise en valeur effective du lieu pour le grand public en fin de COP ;
- conduira régulièrement des opérations de résorption des points noirs paysagers et d'évacuation de barbelés militaires ;
- poursuivra sa politique de mise en interprétation des sites majeurs du Parc national (route de la Bonette – Espace naturel sensible du Col d'Allos) avec comme objectif de finaliser ces réalisations avant la fin du COP. Il lancera de nouvelles études de requalification sur les grands sites majeurs identifiés au plan d'actions (Madone de Fenestre – Gordolasque – Lauzanier...).

INDICATEURS 2.2.a	CIBLE 2019	CIBLE 2020	CIBLE 2021	CIBLE 2022	CIBLE 2023
MILIEUX TERRESTRES ET/OU AQUATIQUES					
2.a : NOMBRE D'AVERTISSEMENTS FORMALISÉS (INDICATEUR DE L'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE)	57	54	51	48	45

INDICATEURS 2.2.b	CIBLE 2019	CIBLE 2020	CIBLE 2021	CIBLE 2022	CIBLE 2023
NOMBRE DE ZONES TETRAS-QUIET GÉRÉES PAR LE PARC*	4	4	4	4	4
NOMBRE DE ZONES HUMIDES PROTÉGÉES	3	5	7	7	7
NOMBRE DE SITES MAJEURS QUALIFIÉS	1	1	1	1	1

* Au-delà de la conservation de l'espèce, les Tétrás-Quiet sont aussi des vecteurs de sensibilisation aux impacts des activités hivernales sur la quiétude de la faune

* L'établissement devrait avoir la capacité d'initier une démarche de qualification des grands site chaque année.

Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

03

La priorité de la tutelle en matière de développement durable porte sur le développement de partenariats locaux pour impliquer les acteurs publics et privés dans la mise en œuvre des mesures de la charte. Le Parc doit préciser comment il prévoit d'atteindre les objectifs fixés dans la charte en matière de promotion du développement durable avec les acteurs du territoire (notion d'effet d'entraînement, logique collective).



F.Breton/PNM

La relation partenariale avec tous les acteurs qui vivent et interviennent sur le territoire est au cœur de la charte.

Ce domaine d'activité est important et le temps et les moyens à y consacrer seront maintenus.

De nombreuses actions pourront être identifiées dans les conventions d'application avec les communes ou les contrats de partenariat passés avec d'autres structures.

De manière plus ciblée, l'établissement cherchera à construire des partenariats à l'échelle des structures (fédérations ou syndicats d'usagers, associations, collectivités...) et au niveau individuel (promotion des sciences participatives, participation à des actions du Parc...).

Ces enjeux se retrouvent explicitement dans l'ensemble des documents stratégiques qui ont été établis sur la période du précédent COB pour le Parc :

- Déploiement des sciences participatives et des partenariats dans les stratégies scientifiques et EEDD (action 1.9 : Mettre en œuvre des projets éducatifs qui puissent favoriser la mobilisation citoyenne / Faciliter toute sorte de partenariat, de concertation, de coordination entre les acteurs de l'environnement, de l'éducation et du territoire...);
- Déploiement de toute action favorisant l'ancrage du Parc dans son territoire et facilitant son appropriation dans la stratégie de communication ;
- plus largement, déploiement de la marque Esprit parc national et des valeurs éco-touristiques et environnementales qu'elle porte.

Dans tous les cas, il s'agit de viser une appropriation forte du territoire, de ses patrimoines et de l'institution Parc par les habitants et les usagers afin qu'ils en soient davantage des ambassadeurs, deviennent des relais locaux des politiques du Parc, notamment celles de protection et s'engagent progressivement dans une évolution vertueuse de leurs pratiques vis-à-vis de l'environnement.

Activités

Le contrat d'objectifs et de performance décrira 5 thèmes prioritaires parmi les 10 proposés ci-dessous : 6 cibles prioritaires ont été fixées pour le présent contrat.

1 Accompagnement des acteurs sur l'agriculture et les filières agricoles (dont MAEC et autres mesures du second pilier de la PAC, prairies fleuries, contrats Natura 2000...)

Mise en œuvre du nouveau plan national d'actions loup et activités d'élevage 2018-2023 avec un accompagnement fort des acteurs de l'agropastoralisme (bergers mobiles et programmes de restauration des cabanes pastorales). Le Parc développera aussi une capacité d'expertise sur les questions de la ressource en eau sur les zones agropastorales et sur le loup (à travers sa contribution au plan d'actions loup et à un possible projet Life conduit par nos partenaires Italiens à l'échelle de l'arc alpin).

2 Accompagnement des acteurs sur la sylviculture et les filières forêt-bois (dont mesures sylvo environnementales...)

Mise en œuvre de la convention d'application avec l'ONF et la mise en place de projets communs. Un projet de réserve intégrale à Entraunes en partenariat avec l'ONF et la commune sera lancé durant le prochain COP.

3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, les loisirs et l'accès à la nature (hors réalisations sur infrastructures d'accueil du public, décrites à l'activité 4.3)

Le Parc se fixe comme objectif de développer des relations partenariales avec les acteurs de loisirs afin d'orienter les pratiques les plus impactantes hors cœur (trail par exemple). Il construira une stratégie touristique tournée vers une qualification de l'offre. Il fera de même en termes d'activités de pleine nature. Le déploiement de la marque Esprit parc national et la promotion des prestataires marqués seront poursuivis pour accompagner progressivement l'établissement d'un réseau de partenaires socio-économiques les plus vertueux possibles vis-à-vis des enjeux environnementaux, ambassadeurs des valeurs du Parc national.

4 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement, cadre de vie et urbanisme (y compris porter à connaissance et hors actions de gestion et restauration du patrimoine culturel et paysager décrites à l'activité 2.3)

Investissement particulier à destination des communes pour les accompagner sur des actions de qualification paysagère, réduction de points noirs paysagers et de règlement local de publicité. Plusieurs démarches d'atlas de la biodiversité communale (ABC) seront lancées.

5 Accompagnement des acteurs sur la valorisation du patrimoine culturel et des savoir-faire artisanaux, soutien à l'activité économique locale

Les patrimoines archéologiques et culturels seront préservés et qualifiés (site des Merveilles, Tournerie). L'observatoire des paysages sera conduit à l'échelle des parcs alpins.

6 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et les changements climatiques (thématique transversale)

Les acteurs du territoire seront associés aux démarches de suivi des effets du changement climatique. Des projets d'adaptation à partir de solutions fondées sur la nature seront initiés. Les collectivités seront accompagnées sur la réduction de la pollution lumineuse.

INDICATEURS GLOBAUX 3-1 À 3-10	CIBLE 2019	CIBLE 2020	CIBLE 2021	CIBLE 2022	CIBLE 2023
3A : INDICATEUR LIBRE - IDENTIFIER UNE ACTION PRIORITAIRE À LANCER CHAQUE ANNÉE POUR LES 5 DOMAINES PRIORITAIRES IDENTIFIÉS PAR LE PARC					
1 : AGRICULTURE	Mise à disposition d'un berger mobile	Concours prairies fleuries	Amélioration de cabanes pastorales	Projets en permaculture	Projets en permaculture
2 : SYLVICULTURE	Lancer le projet de RI d'Entraunes	Installer des plaquettes permanentes de suivi des peuplements	Réfléchir à une stratégie (forêts anciennes)	Étudier la faisabilité de la RI du vallon de Molières	Réaliser le bilan de la mise en compatibilité des aménagements forestiers avec la charte
3A : TOURISME, LOISIRS	Validation de la doctrine « manifestations en cœur »	Partenariats avec organisateurs de manifestations sportives	Elaboration d'une stratégie APN/Tourisme	Mise en œuvre de la stratégie APN/tourisme	Mise en œuvre de la stratégie APN/tourisme
3B : NOMBRE DE CONTRATS DE PARTENARIATS SIGNÉS CORRESPONDANT À LA MARQUE « ESPRIT PARC NATIONAL », TOUS DOMAINES CONFONDUS ET NOMBRE DE PRODUITS ET SERVICES MARQUÉS	55 100	60 110	65 120	70 130	75 150
4 : AMÉNAGEMENT, CADRE DE VIE	Finaliser l'étude de mise en interprétation de la route de la Bonette	Mise en œuvre de l'interprétation de la route de la Bonette, ABC Uvernet-Fours, ABC Sospel	ABC St-Sauveur-sur-Tinée ABC Guillaumes	Règlement local de publicité	Réaménagements des portes et entrées de Parc
5 : CULTUREL	Poursuite fouilles Tournerie	Scénographie Merveilles	Valorisation Tournerie	Requalification des bâtiments « Merveilles »	CSP taxiteurs avec véhicules électriques
6A : NOMBRE DE COMMUNES ACCOMPAGNÉES SUR LA LABELLISATION « VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS » LUMINEUSE	1	1	1	1	1
6B : CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Lancement du protocole de répartition du lièvre variable	Définition d'un programme global de suivi des impacts du changement climatique sur les milieux	Livraison de l'aménagement scénographique de la maison du Parc de Saint-Etienne-de-Tinée	Réalisation du 4ème état des lieux sur le programme international de suivi de la flore des sommets (GLORIA)	Faire le bilan de l'impact du changement climatique sur les espèces sur la base des suivis engagés dans le programme CCLIMATT

04

Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

Les priorités de la tutelle en matière d'accueil du public concernent l'encadrement des activités de plein air et des événements qui se déroulent en cœur de parc, le développement des thèmes liés à l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) et une attention particulière portée au jeune public à travers le recours aux réseaux sociaux et aux nouvelles technologies.

Dans le cadre des actions mises en œuvre en inter-parcs ou avec l'AFB, les parcs nationaux veilleront à structurer leur offre en lien avec les autres espaces protégés en matière d'éducation à l'éco-citoyenneté pour répondre aux engagements du plan biodiversité.

Le Parc doit également préciser les mesures qu'il compte mettre en œuvre ou a déjà mis en œuvre pour mieux gérer la présence touristique sur son territoire.

Les objectifs et priorités visant à faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs du Parc national du Mercantour sont déclinées dans les stratégies « EEDD » et « communication » établies en 2017. De manière générale, l'enjeu est de développer une véritable culture de la nature en encourageant chacun, à son échelle, à s'engager dans un projet de préservation et de conservation des patrimoines, via notamment une évolution vertueuse des comportements et des pratiques. Il est fondamental que les enseignements acquis puissent ensuite être revalorisés sur d'autres territoires, faisant du parc national un véritable laboratoire

de l'écocitoyenneté. Ces objectifs impliquent de mettre l'accent sur les scolaires, d'une part, mais de manière plus large sur les habitants du Parc, de renforcer le travail avec les partenaires locaux, de moderniser et redynamiser les maisons de Parc ainsi que les points de vente qui leur sont associés. Cela implique également de se mettre en capacité d'adapter au mieux les outils aux cibles visées : outils de communication et de pédagogie modernes, attractifs, sortant d'un cadre moralisateur pour aller vers une invitation à devenir acteur de la protection. Rendre intéressantes et accessibles les notions de nature et de zones protégées est ainsi essentiel.

Dans ce contexte, 4 catégories d'outils sur lesquelles le Parc devra concentrer son énergie pour faire connaître au mieux les patrimoines et accueillir les visiteurs peuvent être identifiées :

- les maisons de Parc : leur muséographie, leur visibilité, les outils qui y sont mis à disposition, la qualité de l'accueil physique et les animations qui y sont proposées ;
- les sentiers et la signalétique, « vitrine terrain » du Parc donnant accès aux patrimoines et aux paysages, de fait outils essentiels de sensibilisation concrète ;
- les outils de communication et de pédagogie : éditions gratuites ou payantes, politique numérique (site web, réseaux sociaux...), événementiels de qualité, programme pédagogique annuel ;
- la mise en interprétation sensible des grands sites fréquentés.

Parallèlement, les démarches d'évaluation de la fréquentation (écocompteurs..) permettront d'orienter les modalités de gestion des sites au mieux de l'intérêt de leur protection et de l'amélioration de la qualité de l'accueil.

4.1

Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire (dont scolaires résidents hors périmètre du parc) :

Le Parc poursuivra dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie EEDD le déploiement de programmes pédagogiques établis pour 2 ans. Partagés dans l'ensemble des vallées du parc, ces programmes permettent d'identifier une thématique commune pour tous les agents et les classes, ainsi que le développement et la mutualisation d'outils pédagogiques adaptés. Ce programme est établi en partenariat avec l'Education nationale afin de coller au mieux avec les programmes scolaires des enseignants. D'autres actions seront portées aussi bien dans le cadre scolaire que hors cadre scolaire avec des partenaires variés (syndicat d'accompagnateurs en montagne, associations, communes...) afin de toucher un maximum d'enfants dans le cadre d'actions diversifiées. On notera en particulier en plus du programme pédagogique les programmes « Jeunes ambassadeurs », « Aire terrestre éducative », « Jeunes au sommet » ou encore « Jeunes en refuge ».

L'ensemble de ces actions répond directement à l'objectif 1 et à l'orientation 11 de la charte du Parc.

4.2

Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics hors milieu scolaire

Parallèlement à l'ensemble des actions tournées vers le public scolaire, le Parc poursuivra et diversifiera son programme d'animations proposé à destination de tous les publics, au travers de programmes d'animations estivales ambitieux, mais également d'une animation à l'année proposée dans les maisons de Parc dont la requalification et la modernisation seront poursuivies pendant toute la durée de ce COP. En particulier, le Parc investira de nouveaux domaines pédagogiques tels que ceux des sciences participatives, de la biodiversité nocturne ou de l'astronomie. L'ensemble de la politique éditoriale et numérique du Parc contribuera également à cette politique d'accueil et de sensibilisation, au travers de publications modernes et attrayantes, régulièrement renouvelées (journal du Parc, dépliants gratuits, animation des réseaux sociaux, actu web...). L'année 2019 en particulier et les 40 ans du Parc seront une occasion importante de sensibiliser l'ensemble des publics au travers de la mise en valeur du rôle du Parc et de ses réussites dans le domaine de l'environnement depuis sa création. L'ensemble de ces actions répond directement à l'objectif 1 et à l'orientation 11 de la charte du Parc.

4.3

Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public : modernisation et requalification des maisons de Parc, mise en interprétation des sites majeurs du Parc, accompagnement à la mise en place de sentiers pédagogiques, gestion du parc signalétique du Parc

Pendant la durée de ce COP, le Parc poursuivra sa politique de requalification et de modernisation des maisons du Parc et points d'accueil du public, avec notamment la rénovation des maisons de Saint-Etienne-de-Tinée et de Saint-Martin-Vésubie, et un vaste projet partenarial autour de la maison valbergane. Parallèlement et notamment dans le cadre des conventions avec les communes, des points d'information partagés seront aménagés ou rénovés sur les communes adhérentes. Un projet est également à l'étude sur Barcelonnette suite à son adhésion au Parc.

Le Parc poursuivra également sa politique ambitieuse d'entretien des sentiers, véritable vitrine extérieure d'accueil du public dans le parc, avec 550 km de sentier en cœur sous sa responsabilité, gérés en partenariat et avec l'appui du Conseil départemental. A ces sentiers est associé un parc signalétique important, qui sera progressivement rénové et modernisé, dans un souci de préservation des sites et des paysages. A ce titre, le Parc poursuivra son ambition de requalifier ses grands sites en y intégrant une démarche d'interprétation moderne visant à gérer au mieux la fréquentation tout en sensibilisant le public aux enjeux de protection et en limitant les infrastructures.

L'ensemble de ces actions répondent à l'objectif 1, 4 et 5 de la charte, ainsi qu'aux orientations 1, 4 et 11.

4.4

Outils de communication :

Le Parc poursuit sa politique de modernisation et d'adaptation de ses outils de communication en application de sa stratégie de communication et de valorisation 2017-2020. Adapter les outils aux cibles, identifier, moderniser les outils et les diversifier, structurer l'action de communication sont autant d'actions identifiées dans la stratégie et déployées progressivement depuis 2 ans. Ces actions visent notamment à contribuer à la préservation des patrimoines, au renforcement de la notoriété du Parc et à favoriser son appropriation par les populations locales et les usagers. Des actions concrètes seront ainsi menées dans les domaines des dépliant gratuits, des brochures, des affiches, des produits régie, de la presse, du web et des réseaux sociaux... Le Parc prévoit également de renouveler sa stratégie en 2021.

L'ensemble de ces actions répond à l'objectif 1 de la charte ainsi qu'aux orientations 2, 3, 4 et 11 de la charte.

FOCUS SPÉCIFIQUE : DESCRIPTIF DES ACTIONS EN FAVEUR D'UN PUBLIC HANDICAPÉ.

Dans chacune des actions décrites ci-dessus, sont prévus des volets spécifiquement dédiés au public en situation de handicap. Par rapport au public scolaire (4.1), sera déployé et amplifié le programme «Pierres, feuilles, stylos» mis en œuvre avec la circonscription de l'adaptation scolaire et du handicap de l'Education nationale. Ce programme vise à faire travailler ensemble des classes du parc et des classes d'élèves du littoral en situation de handicap autour des thématiques du partage, de la protection de l'environnement et du parc national.

En ce qui concerne les maisons de Parc (4.2 et 4.3), l'ensemble des rénovations est prévu avec une accessibilité PMR à la fois du bâtiment, mais également des animations qui seront proposées (outils proposés autour des 5 sens (tactile, outils audio...). De la même manière, les démarches d'interprétation menées sur les grands sites du parc incluront une dimension liée au handicap. Une réflexion sera en particulier menée en Ubaye pour définir les conditions d'évolution du sentier accessible du Lauzanier afin de répondre aux attentes du public tout en envisageant un scénario d'aménagement alternatif et pérenne sur Val d'Oronaye (piste accessible au handicap), compte-tenu des difficultés structurelles de gestion du site liées au multi-usage et aux contraintes climatiques liées à l'altitude.

Pour rappel, la stratégie EEDD dédie un de ses 4 axes aux publics à besoins spécifiques.

INDICATEURS 4	CIBLE 2019	CIBLE 2020	CIBLE 2021	CIBLE 2022	CIBLE 2023
4-1 : NOMBRE DE SCOLAIRES AYANT BÉNÉFICIÉ DES ACTIONS DU PARC (DONT SCOLAIRES RÉSIDANT HORS PÉRIMÈTRE DU PARC)*	3500	3600	3700	3800	4000
4-2 : NOMBRE DE VISITEURS PAR AN SUR LES GRANDS SITES DU PARC. MDP = MAISON DE PARC	MDP : 35000	4 MDP : 35000	MDP : 35000	MDP : 35000	MDP : 35000
NOMBRE DE SITES SUIVIS PAR COMPTEURS ROUTIERS ET PIÉTONS	10	12	12	14	14
4-3 : KILOMÉTRAGE DE SENTIERS ENTRETENUS (PAS NÉCESSAIREMENT PAR LE PARC)	55 km	55 km	55 km	55 km	55 km
4-4 : NOMBRE DE VISITEURS DU SITE WEB DU PARC	150000	155000	160000	165000	170000

* sous réserve de la capacité à mobiliser des moyens humains

Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité

05

La priorité de la tutelle en matière de pilotage de la politique des parcs nationaux concerne la mise en œuvre de la convention de rattachement à l'AFB, des dispositifs d'évaluation des chartes et de la politique des parcs nationaux et la production de données synthétiques exploitables. Il est important que les parcs puissent rendre compte du degré d'appropriation du projet de développement (charte) par les acteurs du territoire du parc.



Les livrables prioritaires du rattachement pour tous les parcs nationaux et l'AFB pour les années 2019 et 2020 sont précisés dans le cadre de la convention entre les parcs et l'AFB. Ils feront l'objet d'une évaluation dans le cadre du COPIL-Rattachement DEB/AFB/Parcs nationaux. Cependant, afin d'apprécier et évaluer la contribution de chaque établissement, chaque parc devra préciser dans son rapport annuel les actions qu'il aura mises en œuvre.

De même, chaque parc précisera comment il participe aux mutualisations inter-parcs et quelles actions il envisage de mettre en œuvre dans cette perspective sur la durée du COP (en particulier sur les protocoles liés à l'acquisition ou à la diffusion de connaissances - domaine 1 du COP + fonctions supports). Chaque parc précisera également son état d'avancement par rapport au déploiement d'EVA et fera un bilan sur la mise en œuvre d'EVA dans son rapport annuel.

LA STRATÉGIE MISE EN PLACE VISE :

- à contribuer fortement aux chantiers du rattachement avec l'AFB et à faire aboutir dès 2020 le basculement au service facturier ;
- à développer des synergies fortes à l'échelle inter-parcs alpins (plan d'actions commun et feuille de route) ;
- à finaliser le déploiement d'Eva et à conduire à bien l'évaluation intermédiaire de la charte du Parc ;
- à contribuer, dans la mesure du possible et des moyens affectés, au plan biodiversité 2020 en lien avec le collectif des parcs nationaux ;
- à investir les chantiers mis en œuvre au niveau régional au travers de l'ARB (en lien avec les parcs nationaux de la région PACA) ;
- à poursuivre son investissement au niveau transfrontalier.

5.1

Animation et évaluation de la charte

L'animation de la charte se traduira essentiellement par la mise en œuvre des différentes conventions d'application (toutes les communes adhérentes, ONF, Conseil régional, AFB PACA) et le contrat de partenariat avec EDF.

L'évaluation de la charte consistera en une évaluation à mi-parcours à conduire courant 2019 et 2020.

Activités

Activités

5.2

Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines

Le Parc, déjà impliqué dans le réseau régional des espaces naturels de la région PACA, poursuivra sa contribution dans le cadre de la création de l'ARB qui va être installée courant 2019. Au niveau national, le Parc contribue au plan biodiversité 2020 porté par le ministère. Cette contribution s'inscrit dans celle des parcs nationaux et, plus spécifiquement pour le Parc national du Mercantour :

- dans le pilotage de la mise en œuvre d'aires éducatives (AE) dans l'ensemble des Parcs nationaux dont la production des éléments méthodologiques pour le collectif ;
- dans le développement des sciences participatives au travers d'actions comme les Explor'Nature qui associent les habitants des communes dans la réalisation des atlas de la biodiversité communale ;
- dans son investissement sur l'accompagnement des collectivités dans la réduction de la pollution lumineuse et la préservation de la biodiversité nocturne.

5.3

Contribution aux politiques européennes et internationales

Le Parc national poursuivra sa contribution très active aux politiques internationales par les projets portés par le Parc européen Alpi Marittime – Mercantour. On notera en particulier les 3 projets suivants qui vont être mis en œuvre sur plusieurs années :

- le projet PITER Alpimed ;
- le projet WolfAlps ;
- le projet d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Il s'investira particulièrement, en lien avec le collectif des parcs nationaux, dans les travaux de révision de la stratégie de création et de gestion des aires protégées françaises, en vue de la révision des objectifs d'Aichi et contribuera à sa modeste place au succès du congrès mondial de la Nature UICN à Marseille en 2020. Collectivement l'objectif étant de renforcer la visibilité et lisibilité du modèle « parcs nationaux à la française ».

5.4

Mise en œuvre de la convention de rattachement à l'AFB

- Service facturier en 2020.
- Programme « sentinelles ».
- Déploiement d'OSCEAN et de PATBIODIV.
- Plan Biodiversité 2020.
- Atlas biodiversité communale.



L.Malthieux/PNM

5.5

Mise en œuvre d'actions au service de l'inter-parcs (dans tous les domaines du COP).

Chaque parc devra développer les objectifs qu'il se fixe dans ce sous-domaine sur la durée du COP et en faire un bilan annuel.

A compter de janvier 2019, le Parc national du Mercantour a assuré le pilotage de la mise en place d'une mission mutualisée d'appui au déploiement d'EVA. Cette mission est partagée par les Parcs nationaux du Mercantour, Port-Cros, des Calanques et des Cévennes, ainsi que l'AFB. Elle prend la forme d'un chargé de mission qui va partager son temps pour les 5 structures.

Il poursuivra parallèlement les collaborations avec ses collègues alpins pour renforcer les synergies entre les trois parcs nationaux tant sur la possible mutualisation des fonctions supports que sur des chantiers métiers conduits conjointement ou portés selon les opportunités par l'un des parcs pour le compte des 3 parcs alpins.

INDICATEURS 5	CIBLE 2019	CIBLE 2020	CIBLE 2021	CIBLE 2022	CIBLE 2023
5-1 : % D' ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LES CONVENTIONS D'APPLICATION DE LA CHARTE	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5-2 ET 5-3 : INDICATEUR LIBRE - IDENTIFIER POUR CHAQUE ANNÉE UN OBJECTIF À ATTEINDRE SUR UN ENJEU PRIORITAIRE DU TERRITOIRE	Inscription sur la Liste de l'Unesco	Mise en place d'une 2ème ATE* et d'un Explor'Nature	Mise en place des premières mesures communes de gestion et d'accueil sur les « Alpes de la Méditerranée »	Finalisation des premières actions d'Alpi-med	Finalisation des premières actions du Life WolfAlps
5-5 : NOMBRE DE PROTOCOLES INTER-PARCS MIS EN ŒUVRE	1	1	1	1	1

* sous réserve des moyens humains nécessaires au regard du bilan de la première ATE



NOTA BENE :

- L'indicateur 5-1 est à 100 %, car l'ensemble des actions prévues dans les conventions est amené à être mis en œuvre. La réalisation de ces actions peut s'étaler sur une ou plusieurs années. Dans le cas où les 100% ne sont pas atteints, le bilan annuel du COP précisera les raisons de l'abandon de l'action.
- L'indicateur 5-5 est de 1, considérant que c'est un minimum et que ce nombre devrait être plus important. On peut déjà considérer :
 - la mutualisation du chargé de mission EVA prévu sur 2019 et 2020 ;
 - le service facturier ;
 - applications géomatiques (Géotrek...) ;
 - participations aux groupes de travail inter-parcs ;
 - la marque Esprit parc national ;
 - le partage des doctrines réglementaires.

06

Gérer l'établissement public



L.Malthieux/PNM

LES PRIORITÉS DE LA TUTELLE EN MATIÈRE DE GESTION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE PARCS NATIONAUX PORTENT SUR DIFFÉRENTS ASPECTS :

- le développement de ressources externes et de cofinancements ;
- l'appréciation de « l'effet levier » des crédits d'intervention du Parc tant sur les projets auxquels il participe que sur les cofinancements qu'il peut obtenir ;
- l'opérationnalité d'une comptabilité analytique performante permettant de valoriser au mieux les actions du Parc national (répartition des ETP par grand domaine du COB) ;
- la poursuite des actions de mutualisation accrue des moyens et de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les actions de rationalisation et d'adaptation de l'établissement public entamées depuis 2016 seront amplifiées avec, comme lignes directrices, l'optimisation des procédures internes, la modernisation de sa relation au grand public et l'anticipation de l'évolution des différents métiers des agents.

L'agilité de l'établissement sera favorisée par la mise en synergie des énergies collectives au travers :

- d'un management resserré du comité de direction ;
- de la participation des personnels à l'aboutissement des démarches de prévention des risques psycho-sociaux (et mise en œuvre d'un plan d'actions) ;
- d'une communication interne renouvelée.

La qualité du dialogue social sera aussi une des composantes majeures de cette capacité à (ré)agir. Une stratégie de recherches de financements alternatifs, au-delà des programmes européens classiques et des sources de financements étatiques, sera activée afin de se garantir des marges pérennes d'actions. Les partenariats institutionnels lancés dès 2016 seront ainsi amplifiés et des démarches plus innovantes initiées vers les entreprises majeures des départements des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence (mécénat, sponsoring).

L'ancrage territorial et local de l'établissement sera poursuivi par le maintien d'une politique de soutien aux communes adhérentes et au tissu associatif (revalorisation de l'enveloppe de crédits d'intervention avec l'arrivée de Barcelonnette).

Les efforts menés depuis plusieurs années pour améliorer la maîtrise des dépenses de fonctionnement (recours massif aux marchés interministériels, aux actions communes d'achats en inter-parcs alpins) ainsi que la qualité analytique et comptable seront maintenus. La rationalisation du parc immobilier, selon les prescriptions du nouveau SPSI, sera poursuivie ; ce qui aura pour conséquence aussi d'investir de façon plus ciblée et qualitative sur l'immobilier à enjeux de l'établissement.

Des réflexions communes aux 3 parcs alpins continueront en parallèle à être menées pour améliorer nos modes de faire, bénéficier, collectivement, des bonnes pratiques des uns et des autres et ainsi démultiplier notre capacité à faire.

Activités

6.1 Management général

L'établissement continuera à s'investir dans un dialogue social constructif et de qualité. La réunion des instances représentatives (comité technique et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), qui ont été renouvelées en décembre 2018, sera assurée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et au-delà, si le contexte local le justifie.

Le Codir assumera en parallèle une de ses importantes vocations à savoir l'entraînement des équipes. L'amélioration de la cohésion entre et au sein des services sera également recherchée car elle reste un facteur déterminant de la performance et de l'agilité de l'établissement, ainsi que du bien-être des agents dans leurs missions.

- Accompagner les membres du Codir dans leur management de proximité afin de renforcer la cohésion des équipes et l'acceptation des directives et décisions prises collectivement.
- Améliorer la communication interne pour une meilleure adhésion collective aux priorités de l'établissement arrêtées dans ce présent COP dans un contexte d'évolution permanente.
- Engager une réflexion locale et en inter-parcs sur l'évolution des métiers des parcs nationaux pour mieux préparer l'avenir avec les personnels.
- Améliorer les échanges entre les agents des grandes familles d'espaces protégés.

6.2 Gestion financière

L'établissement continuera à porter une attention très soutenue à l'élaboration et au suivi de ses budgets et comptes financiers, afin d'optimiser ses engagements pluriannuels. Il poursuivra également ses engagements sur de nouveaux projets européens tout en amplifiant sa recherche de nouveaux partenariats et de modalités innovantes de financement (mécénat, dons...). Il s'attachera notamment aux dossiers suivants :

- renforcer le pilotage pluriannuel des crédits en intégrant au sein du secrétariat général toutes les missions budgétaires et financières de l'établissement ;
- une gestion du parc automobile conforme aux préconisations de la circulaire du Premier Ministre du 20 avril 2017 et de sa note technique ministérielle du 23 juin 2017 (mise en œuvre d'un plan de gestion, recours aux marchés interministériels d'assurances, d'entretien, achats de véhicules à faibles émissions en gaz à effet de serre et polluants atmosphériques...);
- recours systématique aux marchés interministériels proposés par la DAE et travail en inter-parcs alpins afin d'optimiser les procédures de passation de marchés (utilisation des différentes ressources humaines disponibles au sein des 3 parcs alpins, établissement d'un groupement générique de commandes...);
- poursuivre la prise d'ampleur du GECT (en le dotant notamment de personnel complémentaire) qui sera amené à porter des dossiers très structurants pour le Parc national du Mercantour dans les années à venir et notamment le portage de programmes européens Interreg/Alcotra transfrontaliers d'envergure et la candidature Unesco ;
- optimiser la chaîne de la dépense afin de réussir la mise en place d'un service facturier Commun (SFACT) géré par le groupement comptable de l'AFB.

6.3 Fonctionnement général de l'établissement

L'établissement poursuivra ses démarches d'optimisation des moyens et recherchera encore à obtenir des gains de productivité. Le recours aux marchés mutualisés pilotés par la Direction des Achats de l'État devrait permettre notamment une diminution des coûts de charges fixes en faisant bénéficier l'établissement des prix négociés au niveau national.

La démarche de mise en synergie au niveau des parcs alpins initiée dès 2017 devrait permettre également, dans des contextes locaux très différents, d'avancer ensemble en utilisant au mieux les compétences et technicités dispersées dans les parcs nationaux alpins sur les trois domaines retenus comme prioritaires, dans la feuille de route commune : fonctions supports et administration générale, missions scientifiques et missions développement, communication et EEDD.

- Rationalisation des métiers d'assistance administrative et budgétaire en lien avec la mise en place du service facturier commun.
- Examen des gains possibles de mutualisation avec l'AFB à 3 ans, soit au terme de la convention de rattachement mais aussi via les synergies à développer en inter-parcs alpins.
- Examen des pistes d'externalisation de certaines missions au niveau local : entretien des sentiers, accueil / information via portages de postes / missions par des partenaires comme les offices de tourisme intercommunaux.

6.4 Gestion des ressources humaines

Compte-tenu à la fois de la diminution attendue des effectifs et des départs à la retraite se profilant à l'horizon 2021/2022, une politique forte d'accompagnement des agents sera mise en place, tant au profit des nouveaux arrivants que pour les agents plus anciens en poste :

- poursuivre une politique de formation collective ambitieuse afin d'accompagner au mieux les agents dans les évolutions de leurs missions, dans celles de l'établissement et dans celles des politiques nationales de la biodiversité (formation au management et à la communication non violente par exemple) ;
- attention particulière portée sur la collecte et la transmission des mémoires et des savoirs des gardes moniteurs ayant participé à la mise en place du parc et qui dans les 4 prochaines années à venir seront amenés à prendre leur retraite ;
- mise en place d'un plan de prévention des risques psycho-sociaux (conformément à la réglementation) avec l'appui du CVRH d'Aix. L'objectif est de limiter au maximum les impacts de la rationalisation de l'action de l'établissement sur les agents, à une période où tous les partenaires du Parc sont en très forte attente de soutien et de réalisations concrètes.

6.5 Politique immobilière : SPSI

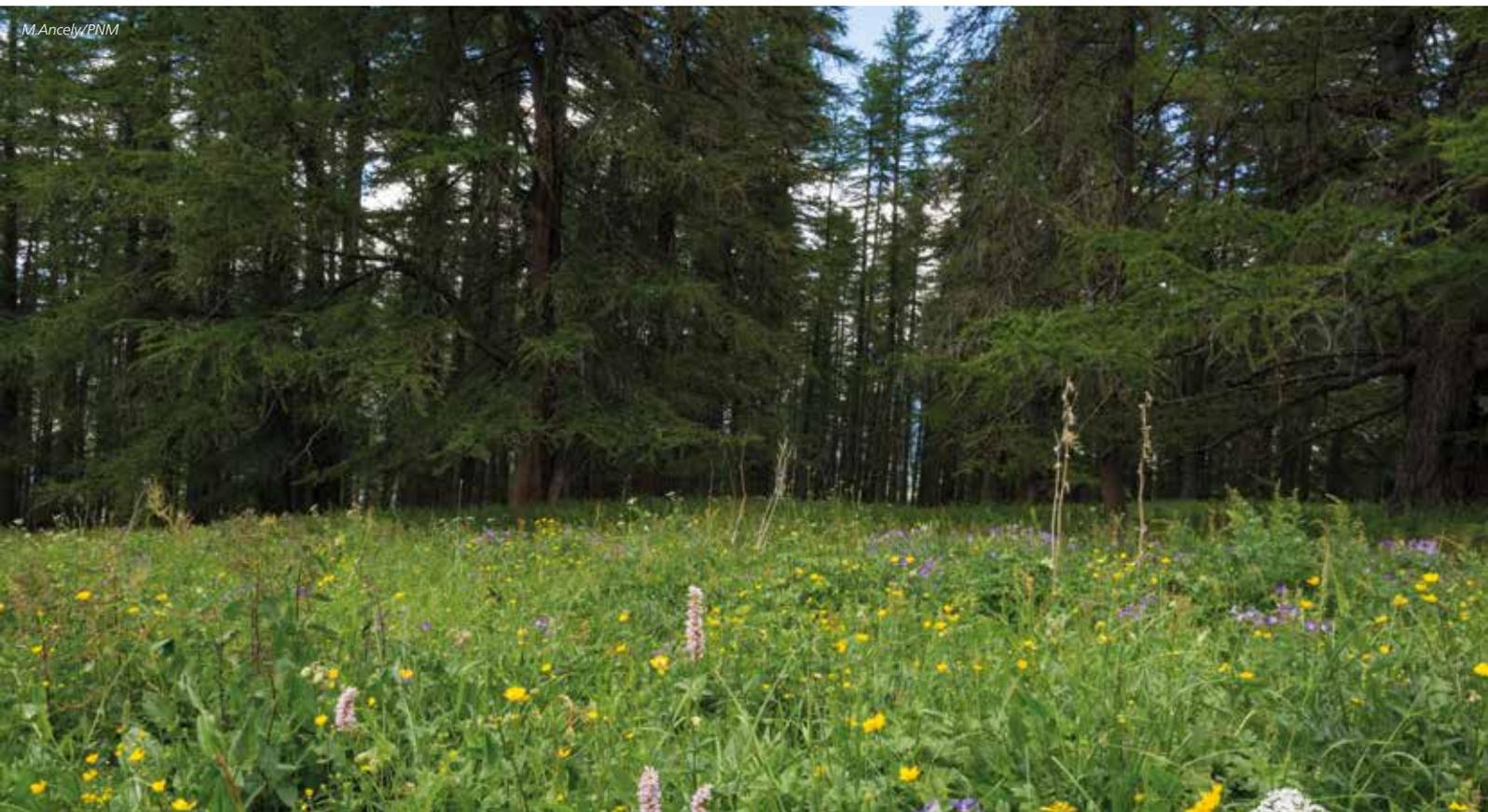
Le nouveau SPSI sera amené à conforter les orientations structurantes du précédent schéma immobilier mais également à traduire la prise en compte de nouveaux enjeux émergents pour ce qui concerne les biens immobiliers situés dans le cœur de parc et l'adéquation des moyens humains et financiers à ses priorités immobilières. Le Parc réaffirme son intérêt pour la pleine connaissance et la maîtrise de son parc immobilier. Ainsi, en matière de stratégie d'intervention, il fait de la préservation contre le risque d'obsolescence et de l'optimisation de son immobilier ses priorités, en vue d'exploiter au mieux son parc immobilier tout en le modernisant afin de lui octroyer une dimension durable et responsable. Les besoins identifiés se définissent autour de l'accueil du public (amélioration des conditions d'accueil dans les espaces accessibles au public) et de la préservation des espèces et des milieux (profiter des opportunités immobilières en cœur de parc).

Stratégiquement, les opérations patrimoniales envisagées concernent ainsi :

- la cession ou la restitution d'un certain nombre de biens ;
- l'amélioration des conditions d'accueil du public dans les maisons de Parc dont l'établissement est propriétaire ;
- la création d'un lieu d'accueil du public emblématique dans la partie Alpes-de-Haute-Provence du Parc à Barcelonnette ;
- l'étude des conditions de restructuration du refuge de service situé sur le site des Merveilles ;
- la création de pôles mutualisés de bureaux et d'accueil du public à Saint-Sauveur-sur-Tinée et Tende.

INDICATEURS 6	CIBLE 2019	CIBLE 2020	CIBLE 2021	CIBLE 2022	CIBLE 2023
6-1 : ELABORATION D'UNE CARTOGRAPHIE DES ACHATS ET DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DES ACHATS	Cartographie	Stratégie adoptée	Stratégie mise en œuvre	Stratégie mise en œuvre	Stratégie mise en œuvre
6-2A : EVOLUTION DE LA PROPORTION DES COFINANCEMENTS PUBLICS OU PRIVÉS PAR RAPPORT AUX RESSOURCES PROPRES SUR LES PROJETS STRUCTURANTS PORTÉS PAR L'EPPN	+5 % / an				
6-2B : MONTANT DES RESTES À PAYER / TRÉSORERIE GLOBALE (HORS ENVELOPPE DE FONCTIONNEMENT)	195 %	145 %	125 %	100 %	70 %
6-3 : ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES CHARGES FIXES PERMANENTES DANS LE BUDGET FONCTIONNEMENT DU PARC (PART RESTANTE POUR L'ACTION SUR LE TERRAIN DES PARCS) CF ANNEXE 4 AVEC LISTE DES CHARGES FIXES*	< 2 %	<2 %	<2%	<2 %	<2 %
6-4 : NOMBRE MOYEN DE JOURS DE FORMATION CONTINUE PAR AGENT ET PAR AN	5	6	7	6	5

M.Ancely/PNM



Signatures

THIERRY VATIN

Directeur de l'eau et de la biodiversité au Ministère de la transition écologique et solidaire

CHARLES-ANGE GINESY

Président du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour

CHRISTOPHE VIRET

Directeur de l'établissement public du Parc national du Mercantour

GEORGES-FRANÇOIS LECLERC

Commissaire du Gouvernement, préfet des Alpes-Maritimes

Parc national du Mercantour

23 rue d'Italie • CS 51316 • 06006 Nice Cedex 1

Téléphone : +33 (0)4 93 16 78 88 • Fax : +33 (0)4.93.88.79.05

www.mercantour-parcnational.fr

